

# **CRUP'ÉCHOS** N°99



**Si CRUPET m'était conté décembre 2019**

Editeur responsable : A. Bernier, rue St Joseph, 5 – 5332 CRUPET

*Pour critiquer les gens il faut les connaître, et pour les connaître, il faut les aimer. Coluche*



**Crup'Échos N°99 ...  
Et ensuite ? P 3**

**Nosse walon... P10**

**Lumières de Noël P 19**

**Cocoricoop P 21**

**Nos gardes-  
champêtres P 26**

**Artisans boulangers  
à Crupet P 36**

***JOYEUX NOËL  
BONNE ANNÉE***

# CRUP' Échos

Bulletin de liaison des activités à Crupet



LES PLUS BEAUX  
VILLAGES DE  
WALLONIE

## Forum de rédaction

Pascal ANDRÉ (web master)  
Freddy BERNIER (rédacteur en chef)  
Hugues LABAR (mise en page)  
Marcel PESESSE (trésorier)

## Compte bancaire

Crédit Agricole BE63 1030 2684 3608

## Notre site

N'oubliez pas de visiter notre site Internet [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be). Pour tout contact : [info@crupechos.be](mailto:info@crupechos.be). Pensez à nous transmettre votre adresse si ce n'est déjà fait !

## Avis à nos sponsors !

Toute pub « papier » donne aussi droit à un référencement sur le site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) (onglet « sponsors »).

## Sommaire

Édito 99	p. 3
Les plus beaux lieux-dits de Crupet – Lizée	p. 4
Ils s'investissent à Crupet	p. 7
Nosse walon	p. 10
De la vannerie à Crupet	p. 12
Effet de la sécheresse sur nos bois et forêts	p. 13
Réfection d'un mur en « pierres sèches »	p. 14
Disparition de la ligne électrique Crupet – Durnal	p. 17
Aménagement du carrefour St-Joseph	p. 18
Lumières de Noël 2019	p. 19
La promenade P13B avec l'OTA	p. 20
Cocoricoop	p. 21
Au Virage des Rencontres	p. 22
Une autre « Descente de Croix » bizarre	p. 23
In Memoriam	p. 23
Le loup de Ronchinne : « fake news ! »	p. 24
Cigogne noire à Crupet	p. 25
Jean GERMAIN encore récompensé	p. 25
Cabaret musical	p. 25
Nos anciens gardes champêtres (2 <sup>e</sup> partie)	p. 26
Durnal et la guerre	p. 35
Nos artisans boulangers	p. 36
Les journées du Patrimoine 2019	p. 38

Pour plus d'informations, veuillez contacter Marcel PESESSE, notre trésorier.

Tarif 2018 - Valable pour 4 éditions Crup'Échos			
1/8 p : 30 €	1/4 p : 50 €	1/2 p : 80 €	1 p : 120 €

BERNARD DACIER

PHOTOGRAPHE



0486/26.95.74

[bernard.dacier@gmail.com](mailto:bernard.dacier@gmail.com)



Bernard Dacier – Photographe

[www.bernarddacier.be](http://www.bernarddacier.be)

## Édito 99

Vous avez dit 99 ? Rien de spécial, si ce n'est que ce numéro est le dernier à 2 chiffres ! Le prochain, le **100<sup>e</sup>**, devrait être un « numéro spécial », mais aussi un « numéro exceptionnel » ! En tout nous ferons en sorte qu'il en soit ainsi.

Qui aurait pu penser en décembre 1986 (il y a 33 ans !) que ce trimestriel (devenu entretemps semestriel) concocté par une dizaine de personnes (de 28 à 75 ans) existerait encore aujourd'hui après un tiers de siècle ?

À côté du projet d'aménagement du cœur de village, qui ne finit pas de rebondir et approche enfin le stade de la réalisation, les activités traditionnelles évoluent elles aussi. Il en va ainsi de l'HORECA, soufflant le chaud et le froid : parfois, en pleine saison, des visiteurs ne trouvent pas un endroit pour se désaltérer devant une bonne bière ! D'un autre côté, l'artisanat nous laisse espérer un redéveloppement. C'est ainsi que nous vous présentons dans ce numéro un article sur la vannerie et un autre sur deux artisans boulangers : l'ancien et le nouveau. Un beau présage pour la réapparition dans le village de commerces de proximité proposant des produits naturels et de valeur !

Ce qui ne nous détourne pas de la mission de « devoir de mémoire » que nous nous sommes fixés, que ce soit avec des actualités (compte rendu d'événements passés, promotion d'événements à venir, infos nature, in memoriam, ...), des textes en wallon ou des articles en lien avec le passé du village, comme c'est le cas dans ce numéro avec un retour sur nos anciens gardes champêtres.

Enfin, pour en revenir au prochain numéro, il devra être effectivement exceptionnel. Certaines décisions ont été prises et les grandes lignes tracées : UN SEUL numéro en 2020 qui devrait sortir en été ou en automne, un numéro TOUT EN COULEUR avec, vraisemblablement, trois grands chapitres : la genèse et l'historique de Crup'Échos ; la rénovation et les découvertes au donjon ou « maison forte » et l'aménagement du cœur de village.

La barre est donc placée assez haut et, par conséquent, nous aurons besoin non seulement de vos encouragements, mais aussi sans doute d'une petite participation financière pour l'acquisition de cet ouvrage.

Dans l'attente, nous présentons à nos fidèles lecteurs une [bonne et fructueuse année 2020](#).

**Le Forum Crup'Échos**



**RÉPAR-CUIR**  
Rue St Joseph, 9 - 5332 CRUPET  
083 69 96 82

Vêtements, cuir daim - skaï - mouton retourné. ...  
Technique spéciale de vulcanisation sur cuir lisse,  
réparation de déchirures, trous, griffes, brûlures, ...

**CORDONNERIE**  
Chaussures, sacs, vestes en cuir, ...

**CERTIFIÉ PARABOT et AMBIORIX**  
Membre de la Fédération nationale de la chaussure

Rue Léopold, 4 - 5500 DINANT  
0474 39 99 13

**TECHNIQUE SPÉCIALE DE VULCANISATION**

## Les plus beaux lieux dits de Crupet, toponymie et cartographie

### 4<sup>e</sup> partie – zone de Lizée

Le contexte de l'étude des lieux-dits de Crupet, les archives étudiées ainsi que les sources cartographiques ont été décrits dans le numéro 96 de la revue Crup'Échos.

L'ensemble des lieux-dits de Crupet ainsi que leur cartographie seront disponibles au fil des articles sur le site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) dans la nouvelle rubrique « Les lieux-dits de Crupet ».

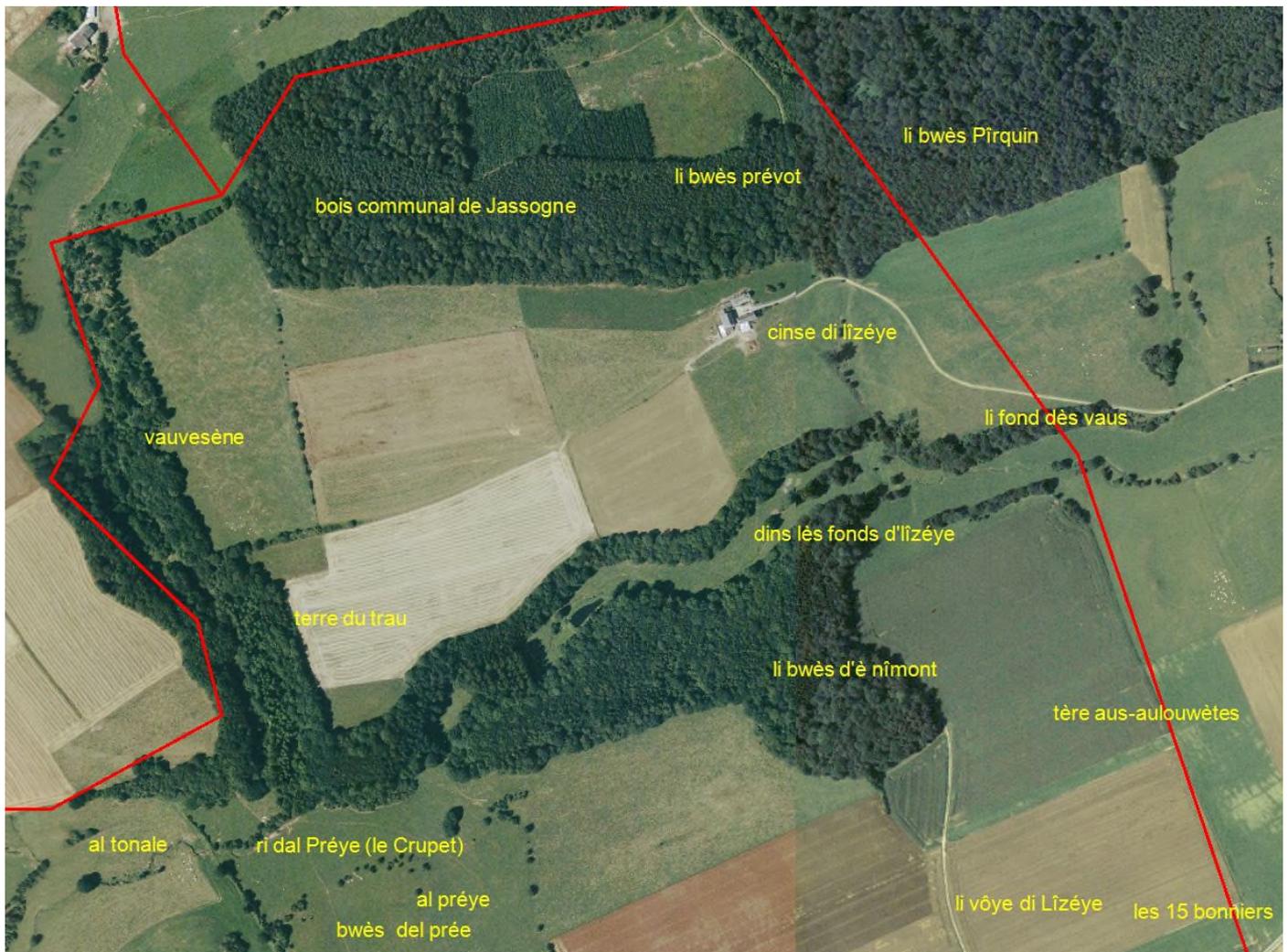


Fig. 1. Lieux-dits de Crupet, zone de Lizée, cartographie P. ANDRÉ, 2013, sur base de l'étude de R. GAVRAY, 1936. © Image M.S.Bing 2010.

#### **A LIZÉE**

a **lizéye**, **Lizée** : 1630 « aux terres de Lizée tirant vers Mallien » TPC 14 ; 1661 « un bonnier aux terres de Lisée deseur les préé » AEJ ; 1685 « les prairies, terres et hayes du montant de Lizée » CJMa 42 ; 1701 « la Cense luy appartenant audit lieu de Lisee » NMarlair ; 1724 « à Lizée » Not. Curé ; 1781 « Jacques Anciaux censier résident à Lizée paroisse de Jasoigne » TSp 28. — Désigne la ferme de Lizée et les alentours immédiats. — V. aussi *cinse*, *fond*, *pachi*, *prè*, *vôte*. Toponyme que l'on retrouve à Flostoy (Havelange), 14<sup>e</sup> s. « *Lisees* », et que l'on explique généralement par un nom propre affecté du suffixe *-iaca(s)*, soit d'un gentilice gallo-romain Lisius (Roland, 437), soit d'un anthroponyme germanique Lindso (Carnoy 513 ; Jaspers, 402).

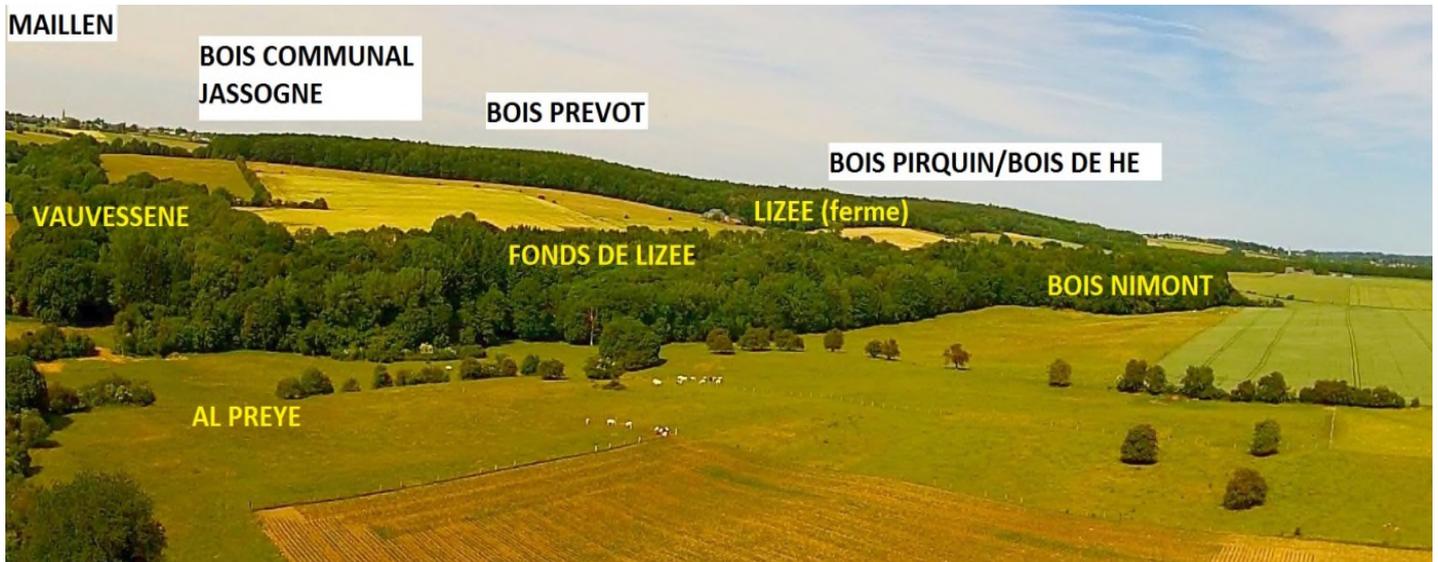


Fig. 2. Les campagnes de Lizée. © P. ANDRÉ, été 2015.

*li cinse di lizéye* : « 1612 La cense de Lisée appartenant audit d'Anthines, en pourprinse et jardin 1 bon. ; terres labourables 1 charue; preits comme en celle de Hé » D.D. Brouwers, *Terriers Namur* p. 254 ; 1661 « Sy at toute la disme prenant depuis la cense de Lisée iusques au Ry del préé sçavoir ce quy est au dessueur du chemin » AEJ ; 1787 « Baudhuin Collart fermier demeurant à la Cense de Lisée paroisse dudit Jassogne » Not. Charlot 1. *pachis de Lizée* : 1769 « une pièce à la haye de Loups joinante (...) d'orient au pachis de Lizée » CJMa 62. *pré de Lizée* : 1810 « la terre dite Pré de Lizée » Cadastre 1197. *li vôte di Lizéye*. – Route de Lizée, entre la ferme de Lizée et Jassogne. *dins lès fonds d' lizéye* : 1831 « fond de Lizée » cad.— Fond de la vallée du Crupet en face de la ferme de Lizée.

**LE BOIS DE JASSOGNE** *li bwès d'djassogne*: 1635 « quelques p. de t. scituées près de la haye de Loup et bois de Jassoigne » ComMa 1 ; 1751 « ceux qui vont à la fourée dans le bois de Jassogne » FSMi 1 ; 1752 « entre le bois de Jassoigne et le bois de houemont dépendant de Crupet » HAC 2 ; 1868 « un bois au l.d. bois de Jassoigne » Not. Mélot. — Le bois communal de Jassogne se situe à l'ouest du bois Prévot derrière la ferme de Lizée. Le terme est actuellement employé pour désigner la partie communale du bois Prévot.

**LE BOIS PREVOT** *li bwès prévot*. — À l'ouest de la ferme de Lizée vers le hameau de Baive (Maillen). – Autre nom du « bois de hez » qui doit sans doute son nom au prévôt de Poilvache. Le bois du Prévot sur la carte Ferraris 1770-1778 englobe les deux bois « bois de Jassogne et bois du Prévot ».

**LE BOIS PIRQUIN** *li bwès Pîrquin* : 1661 « montant droit iusques à la comune d'Assesse au fond dudit cahotî, de là sen vat au bois nommé Pirquin appartenant audit Sr de Brant en ladite qualité » AEJ ; 1831 « bois Pirquin ». Avant la construction de l'autoroute E411, le bois Pirquin ou le bois de Hé était la même forêt. Depuis, on appelle le bois Pirquin la partie à l'ouest et le bois de Hé celle à l'est (vers Assesse).

*li tiène do (h)é*: 1772 « le mesurage du geometre Halloy que ledit avoit fait d'une partie de la commune de Crupet et une partie du bois de sa Majesté, lesdites parties nomées les loge et le terne de hez » HAC 2. – W. topon. hé, versant boisé, du francique \*haisi, fréquent dans la toponymie liégeoise et ardennaise, mais plus inattendu en zone namuroise ; à Maillen, se trouve aussi un « bois de hez », prononcé bwè té à Maillen et bwès dé à Courrière (R. Gavray, *Top. de Maillen*, p. 30), la forme té ayant gardé la trace de l'aspirée primitive (d'hé > t'hé) qui s'efface normalement en wallon namurois (note manuscrite de J. Haust). Cf. L. Remacle, *L'ancienneté du w. hé 'versant boisé'*, dans *Mélanges à Maurice Delbouille*, 1964, p. 541-553.

**LE BOIS DE NIMONT** *li bwès d'è nîmont, è nîmont, en Nimont* : 1831 « *nimont* » cad. ; 1868 « *une autre [terre] au lieu-dit nimont* » Not. Mélot. — Petite colline composée de bois et campagne, entre Jassogne et la ferme de Lizée, au sud du Crupet. – V. aussi *bwès* et *pont*. *li pont dè nîmont*. Même toponyme à Mormont (arr. de Marche), « Pied de Nimont ». Composé de *-mont* dont le premier élément est difficile à identifier en l'absence de formes anciennes ; comme très souvent (comp. *néviéu*), il se pourrait que le *n-* initial soit dû à une agglutination : *en-imont* > *en nimont*, w. *è nîmont*. Le bois de Nimont se situe au sud de la ferme de Lizée ; sur la rive gauche du Crupet ou ry de Mière.

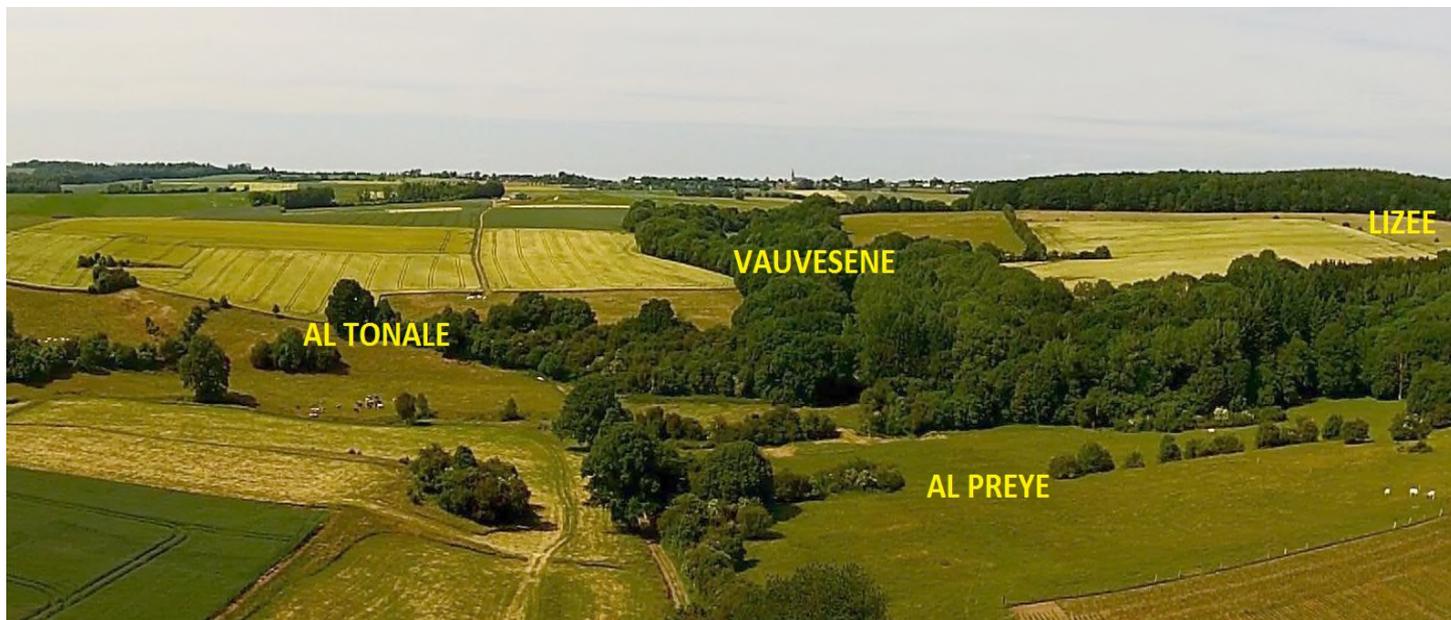


Fig. 3. Panorama de Jassogne vers Maillen. © P. ANDRÉ, été 2015.

**LA PREYE ou LA PREE** *ol préye, la Prée* : 1638 « *scituez desseur la prée* » ComMa 1 ; 1699 « *scituez proche la haye des lous, les preyes et autres environ dans la campagne de Maillen* » CJMa 43 ; 1661 « *Item un bonnier aux terres de Lisée deseur les prée (...); toute la disme prenant depuis la cense de Lisée iusques au Ry del prée (...); Item environ 3 bonniers de terres ou environ dedans lesdits lesprée* » AEJ ; 1831 « *la prée* » cad. ; 1868 « *broussailles au lieu-dit la prée* » Not. Mélot. – Grande prairie au sud de Nimont ; v. aussi *bwès* et *ri*. — Dérivé du lat. *prata*, forme fém. de *pré*. Il s'agit d'une longue prairie sur la rive gauche du Crupet qui va des fonds de Lizée à Jassegnoule. Cadastre de 1831. En amont de cette prairie sur la rive gauche sur une petite coline surélevée se trouvait également un bois nommé « bois de la Prée ». La forêt a laissé place au lieu-dit « *al Prée* ». Il existe encore des sculptures en forme de boules géantes perchées dans les arbres (fête de mai de 2006 dans les arbres qui bordent le chemin qui mène à la Prée).

*li ri dal préye* ou *ri d'Assèsse* : 1661 « *Sy at toute la disme prenant depuis la cense de Lisée iusques au Ry del prée* » AEJ. – Autre nom du Crupet, avant son entrée dans le village.

**LA TONNELLE** *al tonale, À la Tonnelle* : 1650 « *à l'occiden tla tonnalle* » ComMa 2 ; 1683 « *une parcelle de terrer appelée les tonales* » CJMa 42 ; 1707 « *une parcelle de terre nommée la tonelle tant sur la terre de Jassogne que celle de Maillen* » CJMa 28 ; 1831 « *Tonnelle* » cad. ; 1868 « *un autre bois au lieu-dit tonnel* » Not. Mélot. — Sur l'ancienne route Jassogne Maillen, à gauche après le passage du Crupet, sur la rive droite en remontant. Parcelle exposée plein sud et protégée par le relief.

Jean GERMAIN  
Pascal ANDRÉ (cartographie et localisation)

## Ils s'investissent à Crupet...

Les rencontres de cette édition nous feront voyager du XXI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, du plateau des Loges à la rue Basse. Bonne lecture !

**Au 35 rue des Loges, la famille COLLET - VAN DEN ABEELE.**

Dans une grande réorganisation familiale, leur projet était très précis :

- une maison spacieuse et contemporaine ;
- une maison où il fait bon vivre ;
- au cœur de la nature ;
- mais aussi proche de Namur ...

Tous deux provenant du nord de Namur, la découverte de Crupet aux portes du Condroz est une

RÉVÉLATION. Ils ne cessent d'exprimer leur sensation d'être dans un village hors du temps, une invitation à se poser et profiter du calme, un peu cette sensation qu'ils ont lorsqu'ils sont en vacances ...

Leur famille recomposée de 6 enfants ... se dit au paradis ! Certes hauts perchés, mais nichés dans un environnement qui invite à l'observation : faune, cultures, saisons ... tout est bon !

Dessinée par l'architecte Julie DELORGE, ce bâtiment à ossature bois pour l'étage est quasi passif. La photo parle d'elle-même. Cette construction ne laisse pas indifférent !

On soulignera l'architecture minimaliste, de forme cubique, qui attire le regard et crée une impression d'espace. Un surplomb impressionnant ! Une menuiserie noire et un toit plat en parfaite harmonie avec la sobriété des lignes de l'habitation. Des grandes baies vitrées qui font entrer la nature dans la maison ... Que faut-il de plus ?

Ils s'y installent fin septembre 2018.

Très intéressés par la découverte des alentours, par les bois et les forêts avoisinantes, les commerçants et animations locales, ils tissent peu à peu des liens qu'ils apprécient tout particulièrement.

Une initiative originale : l'organisation d'une soirée « voisins de la rue » qui rassemblera 40 personnes à quelques jours de Noël ... C'est dans une ambiance festive de découverte par le biais des passions de chacun qu'ils font connaissance. Le « réseautage » c'est leur dada. Et le ludique, Véronique connaît (voir plus loin) !

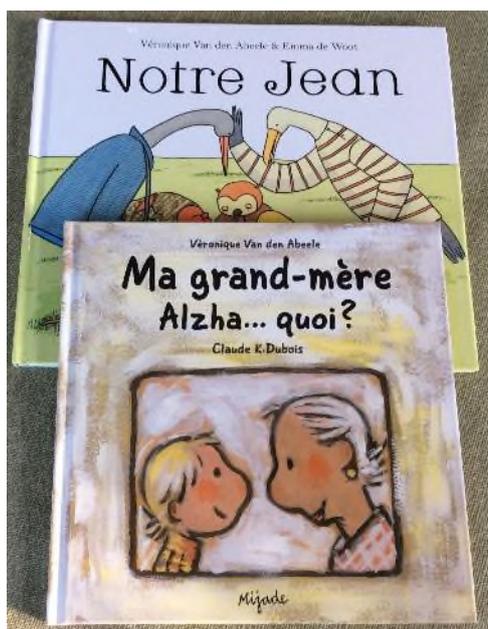
Ils garderont un souvenir enjoué de la première visite de Saint-Nicolas qui a bien évidemment surpris les petits, mais tout particulièrement les grands !

Leurs yeux scintillent lorsqu'ils évoquent la sortie familiale nocturne répondant à l'initiative de Geneviève BOUTSEN lors la transhumance des grenouilles ...

Ils vous raconteront aussi les péripéties d'une nuit un peu trop enneigée qui les a contraints à rebrousser chemin et à passer la nuit dans les bureaux de Véronique à Namur !



Nous y voilà ... mais qui sont-ils professionnellement ?



**Vincent** mène, depuis 27 ans, une carrière de chef infirmier au service des urgences d'un hôpital namurois.

**Véronique** est à l'origine de **TRADANIM**. Cette ASBL dispense principalement des cours très motivants pour apprendre l'anglais et le néerlandais en s'amusant et destinés aux enfants dans les crèches, les écoles maternelles et primaires.

Hasard ou pas, son premier client en 2001 fut la commune d'Assesse et donc toutes les écoles communales d'Assesse ont depuis la chance de bénéficier de leurs services.

Sa méthodologie est ludique et dynamique ... d'où son slogan « *TRADANIM et les langues s'animent* » !

Le succès est au rendez-vous, une équipe de près de 30 personnes et des centaines d'heures de formation par mois pour plus de 9.000 enfants concernés par semaine. La formule s'est élargie vers l'apprentissage ludique des langues pour le monde des professionnels, CEO, VIP et autres ([www.tradanim.com](http://www.tradanim.com)).

Ce n'est pas tout, passionnée par le développement personnel et le souci des autres, elle est aussi l'auteure de publications pour enfants. Accueillie chez MIJADE, elle relève magnifiquement le défi d'expliquer la maladie d'Alzheimer aux tous petits : une publication traduite dans plus de 20 langues, distribuée dans le cadre d'un programme gouvernemental à tous les enfants de 1<sup>er</sup> primaire au Mexique !!!

Ensemble, prendre part aux « Alzheimer cafés » et s'investir lors d'un « Noël solidaire » sont des moments qu'ils apprécient amplement.

J'ai croisé un couple enchanté de vivre à Crupet, animé par l'empathie et l'altruisme, une très belle rencontre ...

**Au 21 rue Basse, Emmanuel BEDORET.** Surtout ne suivez pas le GPS, il vous emmènerait de l'autre côté du Crupet, le ruisseau ... !

« La maison dans la prairie » ... vous situez ?

Difficile par contre de situer l'origine de ces bâtiments ... XVII<sup>e</sup> sans doute selon les historiens JAVAUX et GENETTE. Ils auraient servi de résidence au meunier du Moulin-le-Comte (actuellement maison PAQUET), car en **1686** ce moulin ne disposait pas de logement.

En 1810, le plan parcellaire de Crupet montre deux bâtiments parfaitement distincts. C'est donc plus tard qu'un volume de liaison fut construit, fait de grès et d'encadrements en briques.

Quant aux propriétaires, les plus célèbres furent SAI Mgr le Prince Victor Napoléon (petit fils du plus jeune frère de Napoléon I<sup>er</sup>) et son épouse SAIR Mme la Princesse



Clémentine de Belgique, propriétaires du domaine de Ronchinne et de nombreuses autres terres. Ce sont leurs héritiers, Louis et Marie-Clotilde qui, en 1956, céderont l'équivalent de 250 ha ainsi que la bâtisse de la rue Basse au Comte Jean LE GRELLE, époux de Mme Helena MORETUS DE BOECHOUT, famille de banquiers, issue de la noblesse hollandaise.

Dès lors les locataires, Félicien et Maria LEYDER - CHARLOT (oncle et tante de Nestor WILMOTTE et parents de Anne-Marie MEURANT née à cette adresse) quitteront ces lieux qui ne seront désormais occupés que très occasionnellement pour des repas de chasse.

**Emmanuel**, confortablement installé depuis une quinzaine d'années en bord de Meuse, face à la Citadelle et l'Hospice Saint-Jean, proche voisin de l'Élysette ... était soucieux de trouver un peu de quiétude et songeait à la campagne ...

Père de trois grands enfants et grand-père de cinq charmants bambins, c'est de sa belle-fille, Céline, architecte, qu'il reçoit – pour info – une annonce de maison à vendre à Crupet.

Crupet, Emmanuel connaissait ! Jeune stagiaire en l'étude DECLAIRFAYT à Assesse, il avait en 1981, officié lors de ventes publiques à la Besace ... sans imaginer que 38 ans plus tard, il y poserait ses pénates ...

« *Poussé par une main invisible* » et à la vitesse de l'éclair, s'enchaîneront visite familiale, projet rondement et très professionnellement mené pour une signature d'acte fin 2017 !

La suite, genèse d'une renaissance, fut le parcours d'une rénovation profonde ; les travaux de toiture et le remplacement des châssis étaient déjà l'œuvre des précédents propriétaires fin 90.

À son compte, et, dans le respect inconditionnel de l'existant, du choix d'entreprise et d'artisans locaux, de même pour les matériaux simples, sobres et de qualité, tout a été passé en revue puisqu'il n'y avait plus que les murs. À ce sujet, Emmanuel tient plus que tout, sans pouvoir les nommer, à exprimer sa profonde gratitude à tous ces intervenants (Céline y compris !) pour leur conscience professionnelle, leur courtoisie et le magnifique résultat ! Mêmes remerciements à tous les acteurs communaux.

Tout a l'air simple, mais si vous croisez Emmanuel, il vous contera ses aventures rocambolesques et son parcours du combattant pour avoir accès à l'eau potable...

« *Psychologiquement, cela m'a demandé un certain effort de me décider à quitter ma maison de Jambes. Ce matin-là était printanier. La lumière était superbe, la nature resplendissante. Il a suffi que la diffusion de la Passion selon Saint Jean de Jean-Sébastien Bach sublime cette ambiance pour me donner l'irrésistible envie de déménager. Ce jour restera inoubliable pour moi. J'ai alors découvert avec ravissement les environs de Crupet.* »

Nous voilà partis dans les émotions. « *Maintenant que les pierres sont sablées et les joints refaits, cette maison sublime son charme d'antan* ».

Les voisins, simplicité, convivialité !!! « *Ah ! l'esprit et le cœur villageois sont incomparables avec l'ambiance d'une grande ville comme Namur. Je suis entouré de voisins adorables et solidaires qui m'ont accompagné durant les travaux. Si les habitants de la rue Basse composent la « basse-cour » de Crupet, ils ont tous un cœur noble. Ma voisine Isabelle DEVALKENEER qui s'est investie dans le maraîchage me gratifie de magnifiques légumes. Il n'y a pas de circuit plus court !!!* »

J'ai rencontré un heureux propriétaire qui dit avoir « *croisé la chance* ». Soucieux et amoureux de la nature, c'est à vélo qu'il la parcourt un maximum ou parfois en arpentant greens et fairways. Ses priorités, l'implication dans la vie citoyenne, le Rotary Namur, COCORICOOP régulièrement, Ambassadeur de la propreté en Wallonie et en contact avec le CPAS pour un bénévolat ...

Gageons que les prochaines saisons verront sans doute grandir quelques arbres fruitiers de variétés anciennes dans un pré fleuri et pourquoi pas un hêtre pourpre pour « ponctuer » ce bel écrin au fond de la vallée ...

**Bienvenue à vous tous dans notre beau village !**

**Christine MOREAUX**

## Patrimoine linguistique - nosse walon 2

Mès djins,

Pour poursuivre cette série consacrée au wallon, j'évoquerai aujourd'hui l'une des institutions qui le font vivre dans notre région : l'association littéraire *Lès Rêlîs namurwès. Savoz bin qwè, mès djins ?* J'ai l'honneur et le plaisir d'en faire partie !

Cette asbl, tout récemment installée rue Saint-Nicolas, à Namur, a pour but de garder vivante la langue wallonne, notamment à travers des écrits de qualité. Elle est née en 1909, à l'initiative d'un groupe d'étudiants de l'Athénée royal de Namur. Par provocation, l'un d'eux avait lancé à son professeur de néerlandais : « *Poqwè ç' qui vos n'nos apurdoz nin l' walon, al place do flamind ?* » Celui-ci aurait alors rétorqué : « *Vos-aprinde li walon ? Vos 'nn' èstoz, dès rêlîs, vos-ôtes !* »<sup>1</sup> Le nom de l'association était tout trouvé : ce serait *Lès Rêlîs Namurwès*, le terme "rêlî" signifiant à la fois "élu" et "zinzin". Ce double sens, qui est fréquent en wallon<sup>2</sup>, langue très concrète et souvent pleine d'ironie, souligne à la fois l'esprit d'autodérision de ses jeunes fondateurs et la volonté de sortir du lot de la production littéraire wallonne de l'époque. Celle-ci était cantonnée souvent dans des chansons grivoises et des rimes faciles ; il s'agissait donc de donner au wallon ses lettres de noblesse en cherchant à développer sa littérature.

Plus d'un siècle plus tard, les *Rêlîs namurwès* perpétuent à la fois l'ambition littéraire, que traduit leur devise « *Wêre, maîs bon* »<sup>3</sup>, et l'esprit toujours jeune de ses premiers membres. Ainsi, les nouveaux *rêlîs* doivent prêter serment, lors du *Grand Raploû*<sup>4</sup> annuel, en posant la main sur *one pia d'fougnant*<sup>5</sup> ! Chaque mois, nous nous réunissons pour *tamejî*<sup>6</sup> nos écrits, en les examinant *spèpieûsemint*<sup>7</sup>, avant qu'ils soient publiés, en particulier dans notre trimestriel *Les Cahiers wallons*. Nous cherchons à écrire sans faute de langue et d'orthographe, bien sûr, mais aussi à éviter la transposition pure et simple du français, qui appauvrit le wallon. Par exemple, quand le français dit « Il a travaillé sans soin », le wallon dira plutôt « *Il a co fait ça à la dji m'fou d'ti* »<sup>8</sup> ; avouez que ça a plus d'allure ! Autre exemple : l'expression « *piche-è-l'aye* »<sup>9</sup> désigne un individu qui agit sans résultat. Et un hypocrite, c'est *one doûce alin.ne*<sup>10</sup>. Les images sont autrement plus concrètes en wallon, n'est-ce pas ?

En 2019, fidèles à ce double héritage d'exigence et de légèreté, *Lès Rêlîs Namurwès* font vivre le wallon dans leurs publications - *Les Cahiers wallons*, mais aussi des éditions d'œuvres plus vastes : romans, recueils de poèmes, études historiques, etc. - et dans des animations destinées à un large public. Par exemple, en octobre 2018, les *Rêlîs* ont mis sur pied un *Cabarèt dès familles*, pour les enfants et leurs (grands-)parents de 7 à 107 ans. L'été dernier, un stage wallo-pédagogique a été coorganisé avec l'asbl *Crée*, à Faulx-les-Tombes. Quelques *Rêlîs* proposent des séances de découverte dans les écoles primaires de la région. Depuis octobre 2019, *Li scole di walon d' Nameur* a été reprise par les *Rêlîs Namurwès* ; les cours, destinés aux adultes et répartis sur deux niveaux, se donnent un mardi sur deux. Enfin, notre bibliothèque, riche de plusieurs milliers d'ouvrages, est dorénavant ouverte au public pour consultation sur place, tous les mercredis de 9h à midi (contacter au préalable le bibliothécaire [bernard.thiry@uliege.be](mailto:bernard.thiry@uliege.be)).

Pour plus de renseignements, pour lire et entendre quelques textes, ou encore pour vous abonner aux *Cahiers wallons*, *poqwè nin*, je vous invite à visiter notre site Internet : <https://relis-namurwes.be>. En attendant, je vous propose ci-dessous un très beau texte de Josée SPINOSA, *Rêlîte* originaire de la région de Philippeville, avec un wallon légèrement différent du nôtre.

*Au côp qui vint, mès djins !*

**Xavier BERNIER**

<sup>1</sup> « Pourquoi ne vous apprenez-vous pas le wallon, à la place du flamand ? » - « Vous apprendre le wallon ? Vous en êtes, des 'élus', vous autres ! »

<sup>2</sup> Par exemple « *molon* » qui signifie « ver de farine » et « doux dingue », ou « *cawîasse* » qui caractérise un pain ou une terre trop compacte, mais veut dire aussi « simple d'esprit »

<sup>3</sup> Peu, mais de bonne qualité

<sup>4</sup> Grand rendez-vous

<sup>5</sup> Une peau de taupé ; on ne sait pas si elle date de 1909 ou si elle a été renouvelée depuis...

<sup>6</sup> tamiser

<sup>7</sup> scrupuleusement

<sup>8</sup> littéralement : « Il a fait ça à la je-me-fous-de toi »

<sup>9</sup> littéralement : « pisse-dans-la-haie »

<sup>10</sup> littéralement : « douce haleine »

"Bondjoû, Mamesèle !"  
 C'è-st-ène saqwè qu'on dit souvint.  
 ... C'èst d' vèy à qui...  
 Nin à mi !  
 Pace què mi  
 Djè seû co trop djon.ne, cheune-t-i.  
 È bin pourtant  
 Audjoûrdu, on m' l'a dit:  
 "Bondjoû, Mamesèle !"  
 Dj'ènnè seû co toute èsbaréye !  
 Dj'aveu in noû caraco  
 Ène pus longue cote  
 Dès bèrikes  
 Laudjes come dès rouwes di tchaur  
 Dès bèrikes  
 Come lès cènes qu'on mèt  
 Quand gn-a lès quate solias è l'aîr ;  
 Dès grandès tchausses,  
 Dès bias solès  
 Dès solès tot fignolès  
 Dès solès  
 Pou 'nn'aler danser.  
 En m'èrwaîtant dins l' murwè  
 Djè m'aî trovè fine prôpe!  
 I m' cheuneut qu' dj'aveu crèchu...  
 Què dj'asteu vraîmint 'ne mamesèle,  
 On m'aureut aujîyemint donè quinze ans  
 Èt co d'pus.

On m'a dit :  
 "Bondjoû, Mamesèle !"  
 Mon Dieu qu' ça m'a fait plaîji !  
 Mins pouqwè ? Mè l' dîrîz bin, vous,  
 Pouqwè ç' què dj'aî m' keûr tout r'chandi ?  
 - "Bondjoû, mamesèle !"  
 Dj'aî raconté ça à m' popa.  
 C'èst drole: li,  
 Ça n'aveut nin l'aîr  
 Dè lî fé télemint plaîji,  
 I n'a rin dit,  
 I m'a r'waîti,  
 Longtîmps;  
 Dins sès-ouys, gn'aveut dèl plouve  
 Èy i m'a rabrèssi.

« Bonjour, Mademoiselle ! »  
 C'est quelque chose qu'on dit souvent.  
 ... Ça dépend à qui...  
 Pas à moi  
 Parce que moi,  
 Je suis encore trop jeune, semble-t-il  
 Eh bien, pourtant  
 Aujourd'hui, on me l'a dit  
 « Bonjour, Mademoiselle ! »  
 J'en suis encore toute étonnée !  
 J'avais un nouveau caraco  
 Une robe plus longue  
 Des lunettes  
 Larges comme des roues de char  
 Des lunettes  
 Comme celles qu'on met  
 Quand il fait un temps radieux  
 Des grands bas  
 De beaux souliers  
 Des souliers tout fignolés  
 Des souliers  
 Pour s'en aller danser  
 En me regardant dans le miroir  
 Je me suis trouvée fort élégante !  
 Il me semblait que j'avais grandi  
 Que j'étais vraiment une demoiselle  
 On m'aurait facilement donné quinze ans  
 Et plus encore

On m'a dit :  
 « Bonjour, Mademoiselle ! »  
 Mon Dieu que ça m'a fait plaisir !  
 Mais pourquoi ? Pourriez-vous me dire, vous  
 Pourquoi j'ai le cœur tout réchauffé ?  
 « Bonjour, Mademoiselle ! »  
 J'ai raconté ça à mon papa.  
 C'est drôle : lui,  
 Ça n'avait pas l'air  
 De lui faire tellement plaisir,  
 Il n'a rien dit  
 Il m'a regardée,  
 Longtemps ;  
 Dans ses yeux, il y avait de la pluie  
 Et il m'a embrassée

Josée SPINOSA-MATHOT



**la maison  
du cadeau**  
 Jacqueline MACOR - PESESSE

CADEAUX, SOUVENIRS  
 & ACCESSOIRES DECORATIFS

rue Haute. 9  
 5332 CRUPET  
 083 69 94 44



SPRL  
**Vidange  
BOTTON**  
 Tél.: 083 65 51 39

Vidange de fosses septiques • Puits  
 perdus et citernes à eaux • Débouchage  
 de canalisations

[www.vidangebotton.be](http://www.vidangebotton.be) – [vidangebotton@hotmail.be](mailto:vidangebotton@hotmail.be)

## Un atelier de vannerie à Crupet



Le Rebel Osier  
0471 66 21 20  
lerebelosier@gmail.com

L'automne arrive, s'installe doucement en nous inondant de couleurs chaudes et variées. Une saison que j'apprécie également car elle me permet de récolter les matériaux nécessaires pour pratiquer l'un des plus anciens métiers du monde : la vannerie.

Quel bonheur de vivre à Crupet (même sans soleil en hiver !). Situé au sein du Vrai Condroz, son sous-sol gréseux, calcaire et schisteux offre une biodiversité qui comble la vannière : Clématite de haies, Chèvrefeuille, Houblon, Cornouiller sanguin, Noisetier, Massette, Carex. Sans oublier le maître du métier, le Saule. Cependant, tous les saules ne se prêtent au jeu comme le Saule pleureur, marsault, à oreillettes, ...



Cette petite introduction faite, voici en quelques lignes, le travail de la vannière. Dans un premier temps, il faut couper les saules, les branches longues et droites s'appelleront, dès lors, l'osier. Ensuite, trié par taille, il sera prêt à travailler dans 3 mois.

Les brins triés seront choisis en fonction de leur diamètre pour fabriquer le fond, D'autres plus épais seront insérés comme montants et des plus fins pour tresser la clôture.





L'outillage de la vannerie n'est pas énorme, un bon sécateur, une massette, un épissoir (sorte de poinçon) et deux mains (même si parfois, une 3<sup>e</sup> me serait bien nécessaire !).

Les paniers peuvent être ronds, ovales, carrés, La vannerie permet de bien jolis objets utilitaires ou décoratifs, de toutes les formes, de toutes couleurs.

Et c'est ainsi, que filent les longues soirées automnales et hivernales et, sans que je ne m'en aperçoive, le printemps se pointe à l'horizon m'offrant de nouveaux rameaux pour 2020 !

**Geneviève BOUTSEN**



## **La sécheresse à Crupet**

*Conséquences de la sécheresse 2018 et des vagues de chaleur 2019 sur certaines portions de forêts*

Dans le Crup'Echos n°97, nous avons expliqué qu'un phénomène assez exceptionnel était apparu en été 2018 sur les pentes du bois communal des Loges et sur les pentes de la colline du Sacré-Cœur à la suite d'une très forte sécheresse. Les arbres de zones entières de forêts sont devenus complètement desséchés dès le mois de juillet 2018 jusqu'à l'automne. En 2019, le printemps fut normal, juin fut pluvieux alors que juillet et août furent assez secs avec 3 vagues importantes de chaleur.



© Freedream.

Après ces phénomènes climatiques, la question intéressante était de savoir comment ont évolué les arbres desséchés sur l'assise géologique du Famennien inférieur de type psammites gresiformes (Fa1c). Avaient-ils survécu en 2019 ? La réponse est **non** pour plus de la moitié des arbres de ces zones !

**Pascal ANDRÉ**

## Réfection d'un mur en « pierres sèches » dans le jardin du presbytère

Le lundi 23 septembre, le jardin de l'ancien presbytère est inhabituellement animé. Sept élèves de l'Institut Henri Maus d'Éghezée, deux de leurs professeurs et un formateur du Centre des Métiers du Patrimoine « La Paix-Dieu » y installent le chantier de restauration d'une partie du mur soutenant les terres surélevées de la prairie attenante grâce à un subside<sup>1</sup> obtenu par l'Office du Tourisme d'Assesse. Une première partie de ce mur avait déjà été restaurée précédemment.

Ce mur semble avoir été construit en pierres sèches<sup>2</sup>, c'est-à-dire sans mortier, ce qui demande une technicité particulière qui était presque complètement perdue il y a 20 ans. « Presque » car la passion de quelques artisans et le souci de la Région de préserver et transmettre les savoir-faire liés au patrimoine bâti remettent ces savoirs à l'honneur.

Le mur, vieux de quelques centaines d'années<sup>3</sup>, avait été démonté et fut en partie remonté par deux classes successives de Professionnelle maçonnerie, une de 5<sup>e</sup> la 1<sup>e</sup> semaine et une de 3<sup>e</sup> la semaine suivante. Il ne fut refait qu'en partie car la construction en pierres sèches est *une discipline très lente qui nécessite un grand savoir-faire et le travail est exceptionnellement dur physiquement*, me dit le formateur, Jean-Philippe PIRET, ingénieur de formation.

*Il faut 10 heures à un professionnel entraîné pour placer 1 m<sup>3</sup> de mur, mais un adulte costaud non professionnel ne placera que 200 L de mur par jour (8h) tandis que des jeunes qui n'ont pas l'habitude de travailler physiquement font environ 100 L par jour et, physiquement éprouvés, ils n'arrivent pas à travailler de longues journées successives.*

Or la largeur de la base d'un tel mur de soutènement doit être d'au moins 1/3 de sa hauteur avec un minimum de 50 cm. Imaginez donc la quantité de pierres à déplacer, d'autant plus qu'on travaille sans arrêt par essais et erreurs comme nous allons le voir. *Ça a l'air simple, mais c'est beaucoup plus compliqué qu'on ne l'imagine.*

*Il s'agit donc d'être motivé et d'aimer ce qu'on fait sinon, on ne tient pas physiquement.* Et cette motivation, tant pour le formateur que pour les formés, est, *moins dans la quantité de pierres à poser que dans la richesse des échanges humains, le plaisir de collaborer à la réhabilitation d'un lieu y compris en matière de biodiversité*, car ces murs abritent d'innombrables plantules et bestioles, et de travailler dans un beau cadre bâti et paysager. Mes interviews d'un professeur et d'élèves le confirmeront sur tous les points.



Fig. 1. Préparation du mur par la 1<sup>e</sup> classe.



Fig. 2. Belle évolution du travail.



Fig. 3. ...même sous la pluie.  
Fig. 4. La 2<sup>e</sup> classe a eu plus de chance.

<sup>1</sup> Subside de l'Alliance Patrimoine-Emploi [www.alliancepatrimoineemploi.be](http://www.alliancepatrimoineemploi.be).

<sup>2</sup> Il est néanmoins apparu au démontage que le mur était en partie maçonné à la chaux. Les joints vides avaient fait penser que c'était en pierre sèche, mais ce n'était peut-être pas tout à fait le cas.

<sup>3</sup> Date incertaine de construction : 1654. Source : voir en fin d'article.

Le professeur que j'interviewais au début de la 2<sup>e</sup> semaine était enthousiaste, lui aussi : *La pierre sèche, c'est une découverte*. Entrepreneur il y a une vingtaine d'années, il est professeur de maçonnerie et construction depuis 13 ans et, dans ce cadre, il fait chaque année des stages avec ses élèves où il se forme avec eux et y prend beaucoup de plaisir.

Néanmoins, *la fonction première d'un tel stage est la cohérence du groupe, que les élèves de la classe se connaissent et se respectent car ils ont travaillé ensemble. On les met dans une situation pas facile, ils sortent du connu, ils sont comme dans un stage de voile où personne ne sait, les rapports de force habituels disparaissent, tout le monde apprend et après, on est fier de pouvoir montrer ce qu'on sait faire.*

*La première semaine, on [le(s) professeur(s)] n'a rien géré, les élèves ont tout géré : ils demandaient, « Ce soir on mange quoi ? », je leur montrais, « Il y a ci, il y a ça » et peu après, mon assiette était servie. Les règles sont bien placées dès le départ, elles peuvent se résumer à une seule, le respect, le respect de soi, des autres, de l'endroit où nous sommes.* Tout le monde, professeurs et élèves, dormait dans des sacs de couchage dans la salle PARC (anciennement Salle Sainte Famille). Cette année, il y a exceptionnellement peu d'élèves dans cette spécialisation, la première semaine, c'était une classe de 5<sup>e</sup> secondaire, sept élèves, la deuxième, une classe de 3<sup>e</sup> secondaire, trois élèves (sur 6 dans la classe, les 3 autres étaient malades).

Vint enfin le jour annoncé où je venais interviewer les élèves. Tout contents de poser pour notre petite revue, ils se trouvent au milieu de la photo avec, à gauche, un de leurs professeurs et à droite le formateur ; notre co-villageois Patrick COLIGNON, qui est venu travailler plusieurs jours sur le chantier, y est aussi. Ensuite, ils m'ont expliqué et montré ce qu'ils ont appris, en utilisant le vocabulaire technique précis, cela fait partie de l'apprentissage du métier. Les enseignants tendaient l'oreille, enchantés de tout ce qu'ils ont enregistré et de la pédagogie avec laquelle ils me le transmettaient !

Voici ce qu'ils m'ont appris : je n'ai repris ici que ce qu'ils m'ont expliqué comme le prouvent les photos !

Base de la base, chaque pierre doit être solidement posée : quel que soit l'endroit où l'on appuie, elle ne peut absolument pas bouger. Dans ce but, elle est soigneusement sélectionnée pour s'adapter le mieux possible à la couche inférieure.

Fig. 5 & 6. Le léger creux de la pierre supérieure recouvre la bosse de la pierre inférieure de manière qu'elles s'assemblent bien.



Il arrive qu'on doive couper une petite saillie dans la pierre (photo) et on ajoute des cales qui comblent les creux éventuels entre deux couches. On a préparé, pour ce faire, une collection de petites pierres dans laquelle on sélectionne par essais et erreurs celle qui comblera la cavité le mieux possible et n'en dépassera pas. Pour faire des cales, on casse des pierres qui ne sont pas spécialement intéressantes pour la construction du mur. Enfin, toutes les pierres doivent se toucher.

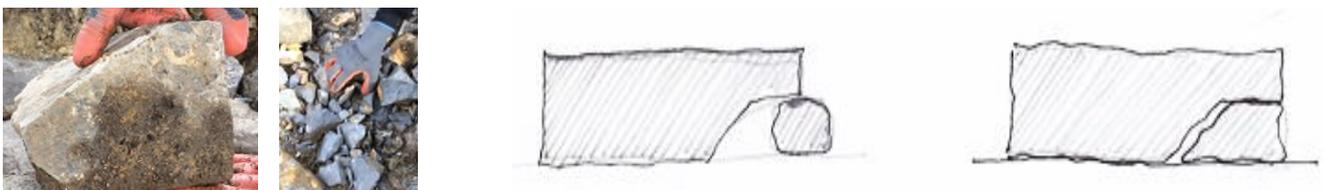


Fig. 7 à 10. L'utilisation d'éclats de pierres comme cales.



Fig. 11. Poser la pierre sélectionnée.



Fig. 12. Vérifier sa stabilité.



Fig. 13 & 14. Ajuster la cale.

Le mur doit pencher vers le talus qu'il soutient afin d'en assurer la stabilité (voir schéma Fig. 16 et 18). Les cordeaux visibles sur les photos 1,5,12 et 19 permettent d'élever le mur en respectant la pente, le « fruit », du mur. On alterne les couches de grosses et de fines pierres.

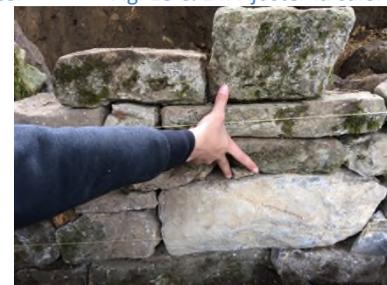


Fig. 15. Alternance de grosses et fines pierres.

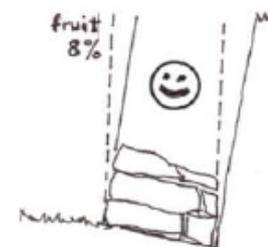
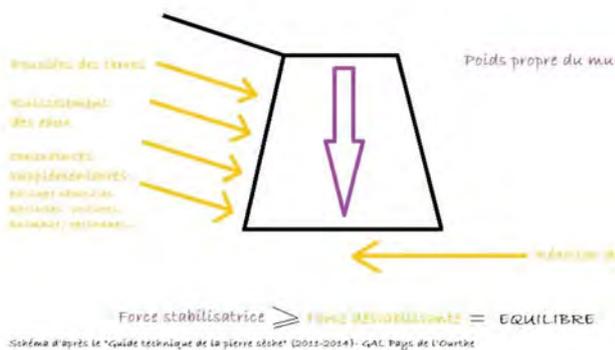


Fig. 16 à 18. Afin de régler le « fruit » du mur, nécessaire à sa stabilité, on construit un gabarit, visible sur la photo centrale, sur lequel les cordeaux seront fixés et rehaussés au fur et mesure de l'élévation du mur.

Et comme le montre le schéma 18, outre la pente de l'ensemble du mur vers l'arrière, les pierres sont posées de façon qu'elles penchent elles-mêmes vers l'arrière. La pente des couches du mur s'appelle le « pendage », il est ici de 10%. Ceci pour que l'eau s'infiltrant dans le talus ne s'écoule pas entre les pierres en entraînant des boues qui s'y accumuleraient ; au contraire, l'eau coulera vers le fond du mur entraînant les petites pierres vers l'arrière ce qui les cale encore mieux.

On pose les pierres de façon à croiser les joints pour éviter qu'ils s'alignent produisant des « coups de sabre » (schéma 20) qui affaiblissent le mur. Sur la photo 19, les pierres sont disposées pour éviter le « coup de sabre » figuré par le trait rouge sur le schéma 20.

Outre la solidité, l'esthétique du « parement », l'avant du mur, est importante, comme on l'a déjà vu pour le choix des cales.

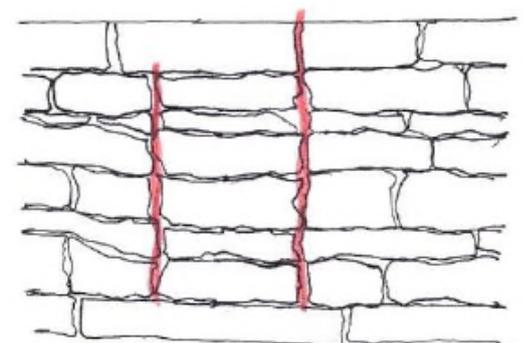


Fig. 19 & 20



Fig. 21 à 23. Sélectionner la pierre de parement et choisir la face avant, la plus rectangulaire possible.

*On ne va pas mettre des pierres irrégulières ou des bosses à l'avant !*

Pour l'esthétique, on évite de placer des cales sur le « parement », car *ça fait moche*, mais si c'est inévitable, on les choisit non seulement pour qu'elles s'ajustent parfaitement, mais aussi pour que leur couleur se marie bien avec les pierres.

Que retiennent-ils le plus de cette expérience ? L'apprentissage, d'autant plus que de l'expliquer, *me prouve que je retiens fort*, me dit l'un. *J'ai beaucoup appris, je suis fier !* me dit l'autre.

La visite du château avec un artisan qui y travaille et les professeurs leur a plu : *C'est impressionnant d'être dans un ancien bâtiment* dit l'un, et un autre, *J'ai aimé de voir des artisans qui rénovent ce que nos ancêtres ont fait avant nous.*

Source bibliographique (dont les schémas des Fig. 9, 10, 16, 18 & 20) : Notes informatives sur la technique de restauration d'une maçonnerie de pierres sèches dans le cadre de l'appel à projets +16 de l'Alliance Patrimoine-Emploi, © AWaP, Centre des Métiers et du Patrimoine « La Paix-Dieu », sept. 2019.

Photos : © F. ANDRÉ-DUMONT, sept. 2019.

**Florence ANDRÉ-DUMONT**

---

## ***Disparition de la ligne électrique Crupet-Durnal***



Fig. 1. Les équipes d'ORES enlèvent le dernier poteau de la ligne électrique. © P. ANDRÉ, juin 2019.

Il aura fallu quasiment trois ans, mais la ligne électrique de moyenne tension entre Crupet, le Bois-sur-la-Ville et Durnal a disparu fin juin 2019. En 2017, la première phase a implanté une nouvelle ligne électrique enterrée le long de la route entre le Trou d'Herbois et Durnal. En 2018, la deuxième phase a décroché les câbles des poteaux entre la rue du Dessus et le Bois-sur-la-Ville. En juin 2019, avec la troisième et dernière phase, les poteaux électriques qui bordaient le sentier de grande randonnée traversant le bois ont été enlevés.

**Pascal ANDRÉ**

## Inondations au carrefour St-Joseph : un vieux souvenir ?



Depuis plus de 20 ans l'inondation du quartier était un phénomène récurrent par temps de grosses pluies. Le dernier événement date de l'an dernier et quelques riverains eurent entre-temps à subir des dommages.

Nos appels pour le placement d'une grille adéquate empêchant les débris de boucher l'aqueduc sont, pendant tout ce temps, restés lettre morte.

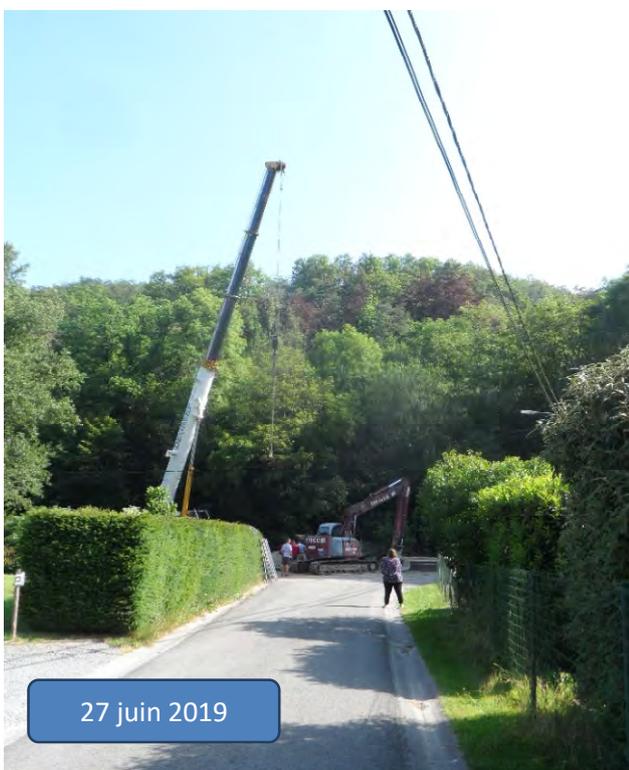
Puis des bruits ont circulé : la Province de Namur allait financer ou subsidier la pose d'un pertuis aux dimensions adaptées à la situation. Effet d'annonce ?

Et puis... plus rien jusqu'à ce que soudain, fin juin de cette année, sans crier gare, d'énormes engins apparaissent. Renseignements pris il s'avère qu'une firme est mandatée pour placer un pertuis en tronçons rectangulaires préfabriqués. Aïe ! Quelques jours avant les congés payés nous craignons que le carrefour reste interdit longtemps. Cependant le chef de chantier nous assure qu'ils travailleront jusqu'au 12 juillet et que le carrefour sera libre d'ici-là !

Le plus étonnant, c'est que ce fut le cas après ces travaux conduits de main-de-maître ! Créée en 1994, la société EECOCUR de Fernelmont s'est spécialisée dans les travaux hydrauliques, curage et entretien des cours d'eau non navigables et des étangs, la consolidation des berges par pose d'enrochements, de gabions, de clayonnage. Après 25 ans d'existence, cette firme a visiblement acquis de l'expérience et du savoir-faire !

Ci-dessous une vue du chantier terminé avec une rambarde de protection et une petite cascade en amont du pertuis dont le gazouillis nous enchante.

**Freddy BERNIER**



## Crupet : les saveurs brilleront des mille feux de Noël

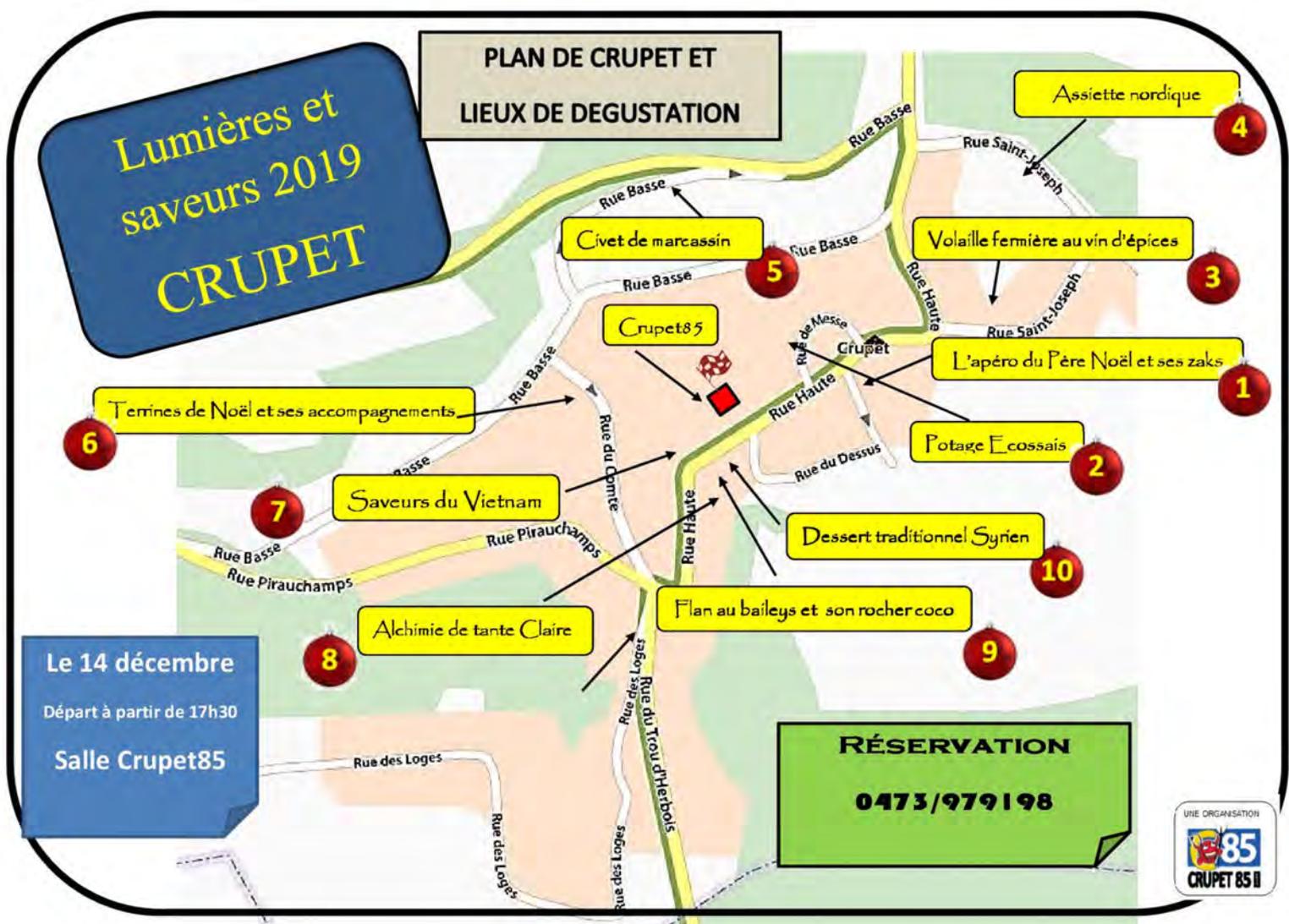
Le 14 décembre les habitants de Crupet vous invitent chez eux pour une balade gourmande illuminée des mille feux de Noël.

Encouragé par les participations massives des années précédentes et par la satisfaction des convives d'un soir, le comité de l'ASBL Crupet 85 "remet le couvert" ce 14 décembre 2019 pour une nouvelle soirée gastronomique et conviviale sous les Lumières de Noël. Le thème décliné tout au long des étapes gourmandes sera « Noël au four et au moulin ».

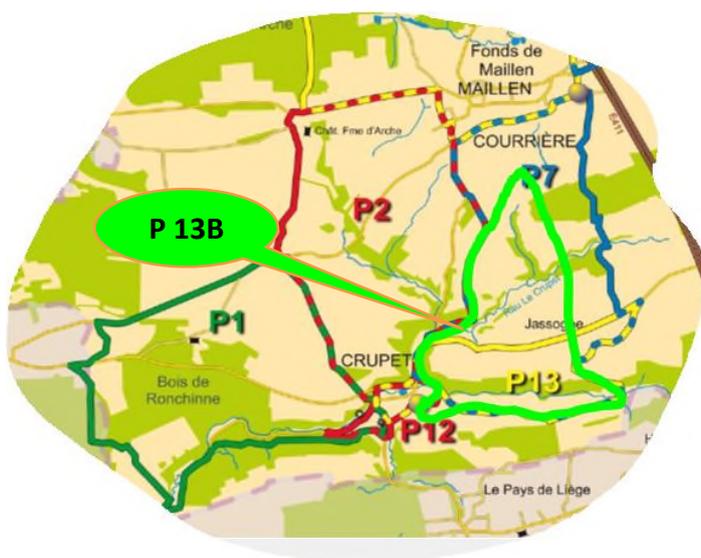
Le principe de cette balade reste inchangé. Après un petit détour par les anciennes écoles afin de recevoir un plan et la liste des dégustations, le promeneur flâne, au gré de sa fantaisie gourmande, sur un parcours de  $\pm$  2 kilomètres jalonné d'étapes gustatives. Tout au long de cette flânerie, les participants seront chaleureusement accueillis par un habitant du village mettant ainsi en évidence tout son savoir-faire dans les métiers de bouche. Boissons, délices sucrés et salés, répartis en 10 étapes, jalonneront ainsi un parcours qui se veut aussi une découverte nocturne d'un des plus beaux villages de Wallonie.

Une fois la balade terminée ambiance musicale vous permettront de prolonger votre soirée dans l'un des plus beaux villages de Wallonie.

CRUPET 85



## La promenade P13B Crupet-Jassogne avec l'OTA



Ce mercredi 2 octobre, l'Office du Tourisme (OTA) nous invitait à une « balade naturaliste au cœur des paysages condruziens » pour la découverte d'une nouvelle branche de la promenade P13 par des chemins empruntant plus de sentiers et chemins évitant la grande circulation. Cette variation a été baptisée P13B et se déroule sur 8 km avec un dénivelé de 182 m. En gros, elle emprunte le chemin de Chession et par Vêvesenne<sup>1</sup> nous ramène à Crupet via Jassogne, Insefy et le sentier éponyme débouchant rue du Dessus vers la place de l'église.

Geneviève BOUTSEN, guide nature et paysaguide, nous a menés pendant près de 3 heures dans ce paysage insolite très spécifique faisant partie du « vrai Condroz<sup>2</sup> ». Geneviève, d'une main experte, nous promena depuis le site exceptionnel des captages de VIVAQUA (ex-CIBE) formés de résurgences du synclinal de Gesves-Marchin, via le site de Chession (promontoire barré gallo-romain) dominant l'ancien hameau de Jassegnoule situé le long du ruisseau, vers la Vallée de Vêvesenne. Le chemin empruntant cette vallée nous conduisit vers les hauts de Jassogne.

En cours de route Geneviève nous expliqua, entre autres, que les haies qui subsistent sont



Chemin vers Chession

en fait le reliquat de haies plantées pour empêcher le bétail en pâture libre de saccager les champs ensemencés. Quelques arbres remarquables jalonnent notre parcours dont l'ancien tilleul de Jassogne et d'autres le long de la route descendant vers Insefy.

À l'entrée de Crupet, le « sentier d'Insefy » nous permet d'admirer la vue vers le presbytère, les grottes et la façade méridionale de l'église.

Merci à l'OTA pour cette initiative et à Geneviève pour son accompagnement éclairant.

**Freddy BERNIER**



Vestige d'une haie « historique »

<sup>1</sup> Parfois aussi écrit « Vêvesène » (J. GERMAIN)

<sup>2</sup> *Crupet, un village et des hommes en Condruz namurois*, Société Archéologique de Namur, 2008. p. 15 et suivantes.

## Assesse : Cocoricoop distribue des produits en circuit court

Un article du dernier Crup'échos (n°98, juin 2019) listait quelques idées pour comprendre la crise de confiance des consommateurs par rapport au modèle alimentaire dominant : dérives de l'agriculture moderne, diktat des marques et des produits industriels tirant les prix des matières agricoles vers le bas entre autres. Face à la mal bouffe ambiante, « *que pouvons-nous faire ?* » se demandait-on. « *À notre niveau pas grand-chose évidemment, SAUF sans aucun doute privilégier les producteurs dans notre région qu'ils soient indépendants ou en coopérative* ». Et de lister quelques initiatives locales.



Fig. 1. Le point relais Cocoricoop. © P. COLIGNON.

Aujourd'hui, nous pouvons y ajouter **Cocoricoop** qui dispose depuis le mois d'août d'un point relais sur notre commune. Cocoricoop propose un large choix de produits alimentaires de grande qualité : légumes, fruits, pain, fromages, viande, café, chocolat, bière et plein d'autres bonnes choses ! Chaque vendredi entre 17h et 19h, au réfectoire de l'école Saint-Martin d'Assesse, les clients viennent prendre possession de leur commande, réalisée par Internet dans la semaine. Actuellement entre 180 et 220 commandes sont enregistrées par semaine et livrées sur tout le territoire, de Ciney, à Ohey, en passant par Gesves, Hamois, Havelange, et bien entendu Assesse.

Cette entreprise à finalité sociale a pour objectif de développer la distribution en circuit-court, avec un engagement social et environnemental et de soutenir les producteurs en facilitant leurs ventes à un prix juste.

Parmi les 140 coopérateurs, on retrouve plus de 30 producteurs de la région dont des agriculteurs et artisans passionnés du coin comme Guillaume FASTRÉ (poulet bio et bœuf BBB de la Ferme de Corioule), Claire DEWEZ (fromages et yaourts au lait de brebis bio de la Bergerie de la Dièle) et Jean-Luc MOSSIAT (entreprise familiale, torréfacteur de café depuis plusieurs générations). La coopérative permet de découvrir des produits de grande qualité, issus du travail passionné sur d'autres territoires du Condroz. D'autres producteurs de notre commune pourraient rejoindre dans les mois qui viennent.



Fig. 2. Quelques bénévoles crupétois : Agnès DEFOURNY, Dominique DISCLEZ, Emmanuel BEDORET, Patrick COLIGNON et Maud PENNE.  
© P. COLIGNON.

En pratique, **la gamme de produits se découvre sur le magasin en ligne**, ouvert du dimanche midi au mercredi 16h via [cocoricoop.be](http://cocoricoop.be).

Le point relais d'Assesse est tenu pas des volontaires – dont quelques Crupétois – actifs le vendredi après-midi au réfectoire de l'école Saint-Martin d'Assesse. Ceux-ci réceptionnent les commandes venues tout droit de Ciney (là où l'ensemble des producteurs livrent chaque semaine le QG de la coopérative) et préparent les paniers de produits frais. **Pour devenir volontaire**, contactez Nicolas HAMBURSIEN : [nhambursin@hotmail.com](mailto:nhambursin@hotmail.com) ou 0486/67 79 91.

Le système adopté par Cocoricoop – vente en ligne avec livraison hebdomadaire – est maintenant rôdé. Toutefois, cela ne convient bien sûr pas à tout le monde et il est important de défendre une diversité de moyens d'achat en produits locaux : magasins à la ferme, marchés de producteurs, petits commerces... Ne les oublions pas ! La période de fête est une occasion rêvée pour pousser leur

porte ou de découvrir le magasin en ligne de Cocoricoop.

Il me revient par ailleurs que des Crupétois proposent déjà dans leur entourage les produits en excédent de leur jardin. D'autres font aussi un peu de maraîchage. Et puis il y a le jardin partagé de Crupet (derrière la salle de Crupet'85) où l'on peut papoter, semer, biner... en bref on peut y potager ensemble, avant de récolter puis de déguster. RDV chaque samedi matin. Info Philippe BARBÉ 0496 33 08 79.

**Patrick COLIGNON**

## Au Virage des Rencontres

Ce premier week-end de mai 2019, au n°34 de la rue Haute (fraîchement rénové), j'ai accueilli un groupe de 10 personnes qui sont venues se construire une harpe. L'activité était animée par une harpiste faisant partie de l'association Française « pop harpe » basée à Ivry-sur-Seine, près de Paris.

La particularité de ces harpes réside dans le fait que la caisse de résonance est en carton (sa résonance n'en est pas moins étonnante) !

L'espace du 34 rue Haute, que je vais nommer **Au Virage des Rencontres**, est un espace que j'ai restauré (avec l'aide de professionnels compétents et d'amis motivés) dans le but de le proposer en **prêt** pour les personnes qui désireraient animer un atelier créatif à Crupet, avec des petits groupes de personnes (maximum 10 personnes) respectueuses des lieux et ... des voisins qui aiment le calme du village. Il est équipé d'une cuisine et d'une salle de bain (avec toilette sèche) ; il y a un accès vers le jardin sur l'arrière.

Je n'ai pas l'envie de récupérer mon investissement en louant le lieu, je ne compte donc pas faire payer plus que les frais d'électricité, d'eau et de bois de chauffage.

Certaines activités (gratuites) sont déjà programmées régulièrement :

- le mardi de 14 à 17h, l'espace est ouvert à tous ceux qui désirent se retrouver autour d'un jeu de société ;
- le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois (sauf avis contraire), l'espace est ouvert de 10h à 12h à ceux qui désirent improviser sur les harpes celtiques fabriquées début mai ;
- le mercredi soir, de 20h à 20h30, un petit moment de méditation collective (non guidée) est proposé au *Virage des rencontres* ou chez Philippe BARBÉ, rue des Loges, 1.

D'autres activités (gratuites également) se font sur demande, comme :

- couture à la machine ;
- atelier découverte de la fabrication du pain au levain ;
- chants spontanés avec improvisation.

Les activités programmées sont inscrites sur la maison. Vous pouvez également les retrouver sur internet à l'adresse : [home.scarlet.be/ovirage](http://home.scarlet.be/ovirage).

Si l'espace vous intéresse vous pouvez me contacter au 083.69.92.75 ou me laisser un message sur mon GSM 0476.63.60.78.



Dominique DISCLEZ



### La Broche

M. et Mme Fieuw-Lefèvre  
Rue Grande, 22 - 5500 Dinant  
Tél.: 082 22 82 81



## Une autre « Descente de Croix » bizarre

Sans doute vous rappelez-vous qu'en avril 2009 (CE 78) nous avons inauguré une longue série d'articles qui avait comme origine *La Descente de Croix* de l'église de Crupet.

Jean-Luc WILMET, de Durnal, nous a informé qu'un tableau identique est accroché dans l'église abbatiale d'Hastière.

Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, la réalisation de copies de tableaux étant devenue quasiment une industrie, cela n'a rien d'étonnant. On peut même imaginer qu'un

représentant de commerce, muni peut-être d'un « catalogue », aura fait le tour des presbytères de la Haute-Meuse ... On note toutefois que le tableau de Crupet est plus étroit ; il semble avoir été recoupé à droite, sans doute pour pouvoir l'adapter à l'encadrement existant.



Fig. 1. *La Descente de Croix* de Crupet.  
© H. LABAR, 2009



Fig. 2. *La Descente de Croix* d'Hastière.  
© J.-L. WILMET, 2018

## In memoriam

Peut-être que peu de gens connaissaient **Léa GALLE**, décédée le 13 août à 75 ans. En revanche Léa VANLOMMEL cela doit rappeler pas mal de souvenirs. En effet Léa était l'épouse très discrète de Joseph VANLOMMEL. À eux deux, ils ont exploité pendant des décennies la ferme d'Insefy dont, entre-autres, la production de chicons de pleine terre était connue et reconnue à des kilomètres à la ronde. Ils ont eu trois enfants dont Eddy, le benjamin, qui a repris les rôles familiales. Elle est restée à la ferme à la mort de Joseph, puis, à la suite de problèmes de santé, elle a passé ses dernières années dans une maison de repos.

CRUP'ÉCHOS présente ses sincères condoléances à la famille.





# & FUNÉRAILLES FUNÉRARIUM HENNUY

**Monuments et  
accessoires mortuaires**

Rue de la Croix Limont, 6 - **5590 Ciney**  
Rue de Lenny, 107 - **5360 Natoye**  
Rue Julie Billiard, 34 - **5000 Namur**

**083 21 50 50 – 0475 64 16 82 – 083 65 79 89**  
[pf.hennuy@skynet.be](mailto:pf.hennuy@skynet.be)

## Le loup de Mont-Godinne et Ronchinne : « fake news ! »

Voici l'histoire d'une énorme arnaque, ou « fake news », sur le loup de Mont-Godinne, Ronchinne, Crupet, Venate et Tricoïnte.

Fin septembre 2019, sur les réseaux sociaux, circule la photographie d'un loup prise la nuit aux environs de Mont-Godinne. Elle est partagée des milliers de fois. Un journal relaie même l'information et la photographie dans ses colonnes début octobre (voir Fig. 1) à côté de la photo du loup des Hautes-Fagnes (Akéla). Nous ne citons volontairement aucun nom dans cet article pour ne pas stigmatiser et respecter la vie privée.



Fig. 1. Les photos parues dans la presse comparant les deux « loups ».

Ensuite, cela s'emballe. Début octobre, plusieurs personnes signalent le loup du côté de Ronchinne et Crupet à la nuit tombée. En effet, sur base uniquement de cette photographie, tout laisse à penser pour les spécialistes qu'il s'agit bien d'un loup.

En réalité, il s'agit de la photographie d'un loup prise en 2010 dans le Jura français. Le quidam de « Mont-Godinne », ou plus exactement de « Flandre », a donc détourné une photographie sur Internet, l'a retouchée (flip horizontal) et la propagée sur les réseaux sociaux. Ensuite, de nombreuses personnes de la région ont cru (de bonne foi) apercevoir ce loup alors qu'il s'agissait d'un gros chien qui circule souvent la nuit autour de Ronchinne.

Pour identifier formellement un loup, il faut une photographie avérée et/ou des traces (poils, excréments, carcasse de proie) et/ou des traces ADN.

Pour rappel, le loup est une espèce intégralement protégée.

Pour conclure, il y aura plus que probablement dans les prochaines années des loups dans notre région, mais ils ne seront pas virtuels !

**Pascal ANDRÉ**

## Cigogne noire à Crupet



Fig. 1 & 2. Cigogne noire au sol et en vol sur "Pancer et Pré de Champia". © P. André, 2019.

Plusieurs cigognes noires ont été observées cet été à Crupet, principalement le long du Crupet ou dans des prairies avoisinantes. Elles ont aussi été aperçues entre Gesves et Sorinne-la-Longue.

La cigogne noire est un oiseau essentiellement forestier. Elle niche au sommet de grands arbres, souvent au cœur d'un massif forestier. Elle effectue des déplacements quotidiens de plusieurs kilomètres autour de son nid pour aller chercher de la nourriture pour ses cigogneau. À la fin de l'été, elle effectue une grande migration vers l'Afrique pour passer l'hiver sous les tropiques.

Pascal ANDRÉ

## Jean GERMAIN encore distingué

Dans la foulée du Prix Albert DAUZAT reçu en 2018 à Paris, notre ami Jean GERMAIN a reçu cet été le prestigieux Prix des Clubs RICHELIEU de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. C'est principalement pour son guide des gentils (nom des habitants d'un village) qu'il a obtenu cette reconnaissance. Il faut dire qu'il a le don de transmettre de manière simple et agréable des savoirs souvent difficiles à comprendre. En effet, l'étude des noms de personnes (anthroponymie) et des noms de lieux (toponymie) sont les spécialités de Jean GERMAIN.



Nous lui adressons une nouvelle fois nos très sincères félicitations pour cette distinction. Nous sommes fiers et heureux qu'il nous aide et soutienne régulièrement l'élaboration de notre modeste revue locale.

Le forum Crup'Échos

## Cabaret musical ASBL PARC

Ce 16 novembre en soirée, un spectacle inédit s'est tenu à la salle PARC. Organisé par les membres de l'ASBL, cette soirée (qui a attiré plus de 50 spectateurs) a débuté dans une ambiance cosy par le piano bar animé par Denis BEAUJOT. Ce fut ensuite le tour du Concert « meurtre à l'Extincteur, Serge Gainsbourg revisité » par Philippe Qewet (<https://www.facebook.com/philquew/>) et Stany Lecharlier (du groupe Soutien Georges and the Wonder Brassens).



« Racine Congo » (<http://www.racinecongo.be/>) termina la soirée en présentant un mélange de reggae et chanson française qui valait le détour.

Belle initiative de PARC, à refaire dans cette salle qui se prête bien à ce genre d'événement.

Le forum Crup'Échos

## Nos anciens gardes champêtres (2<sup>e</sup> partie)

Avant de passer en revue les différents gardes champêtres de Crupet, revenons sur un point trop peu développé dans le Crup'Échos n°98 : la **rémunération**. Or cela a toujours constitué un problème, car les gardes champêtres estimaient qu'elle n'était pas à la hauteur de leurs missions.

En 1805 déjà, un décret prévoyait que *le salaire des gardes champêtres devait, dans les communes où il ne pouvait être acquitté sur les revenus ordinaires ou sur bases de souscriptions volontaires, faire l'objet d'une répartition sur les propriétaires ou exploitants de fonds non clos, au centime le franc de la contribution financière payée par chacun d'eux*. Ce principe sera rappelé aux communes en 1817. Sans doute en vue de motiver ces agents, de 1820 à 1830, chaque année, ceux qui ont le mieux réprimé les délits de chasse bénéficient d'une prime accordée par le Grand Veneur des Provinces méridionales.

Ils cherchent donc des revenus complémentaires ... On a vu qu'en 1841, on leur reproche de braconner. En 1851, il leur est interdit de s'approprier des bois coupés lors d'arpentages des lots communaux destinés à la vente. Et en 1895, on leur défend d'accompagner dans leurs tournées les représentants en matériel agricole et engrais.

Selon le règlement de 1842, le traitement devait être proportionnel à la population communale, sans plus de précision, ce qui était très problématique dans les petites communes. Si bien, comme déjà expliqué, que la commune leur confiait souvent des tâches annexes afin de compléter leur traitement. Il s'agissait soit de tâches manuelles, comme fontainier, surveillant de travaux ou cantonnier, soit de tâches administratives plus reposantes, comme les recensements ou, au XX<sup>e</sup> siècle, l'établissement des cartes d'identité.

En 1859, le traitement minimal est fixé à 100 frs par an. En 1867, le gouverneur rappelle aux communes qu'il convient d'augmenter leurs traitements afin qu'ils ne soient pas obligés d'exercer des professions accessoires, quelquefois incompatibles avec leurs devoirs. En 1881, la Députation provinciale impose des normes minimales aux communes : de 200 frs pour celles de moins de 300 habitants jusqu'à 600 frs pour celles de plus de 1.000 habitants.

Indépendamment, le Conseil communal peut octroyer des indemnités, comme à Lustin :

- 29.10.1890 : 2 frs pour accompagner les miliciens à l'incorporation ;
- 21.08.1892 : le traitement est majoré de 100 frs pour l'inciter à améliorer sa surveillance ; *toutefois, cette augmentation sera retirée en cas de service négligé* ;
- 17.05.1895 : 3 frs par jour pour accompagner le géomètre du cadastre.

La loi du 30.01.1924 reformera aussi les traitements de base : 1.500 frs pour les communes de moins de 300 habitants jusqu'à 4.100 frs pour celles de plus de 3.000 habitants, avec des biennales de 5%.

En 1949, dans une commune de 1.250 habitants, un garde champêtre touchait 31.200 frs en début de carrière et 45.840 frs après 20 ans. En 1963, à Crupet (environ 350 habitants), Théo QUEVRIN entre en fonction au traitement de 39.309 frs.

Voyons maintenant qui furent **nos gardes champêtres**.

En ce qui concerne le XX<sup>e</sup> siècle, les Archives de l'État à Namur conservent une liasse de documents avec une quinzaine de références : dossiers personnels, procédures de recrutement et correspondances diverses. Ces informations combinées aux décisions du Conseil communal et aux témoignages des descendants de gardes champêtres nous a permis de reconstituer assez complètement leur carrière. En revanche, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a aucun dossier spécifique à ce sujet. Les explications reprisent ci-dessous découlent dès lors de recoupements au départ de sources diverses : témoin à l'établissement d'actes d'état civil, registres de population, archives provinciales, Mémorial administratif, ...

**NB** : dans la suite de cet article, le nom du garde champêtre est suivi de 4 dates : la 1<sup>e</sup> pour la naissance (°) ; la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> pour la période de fonction<sup>1</sup> (entre crochets) ; la 4<sup>e</sup> pour le décès (†).

---

<sup>1</sup> Pour les premiers gardes, les dates exactes de début de fin d'exercice ne sont pas toujours connues ; les années indiquées correspondent à la seule période considérée comme « certaine » ; ils peuvent avoir occupé le poste avant ou après ces dates.

### Jean Joseph MAHYANT (°1772 [1821 - 1823] †1828)

Jean Joseph MAHYANT (ou MAHIAANT) est le premier garde champêtre identifié. Il voit le jour à Crupet le 09.01.1772, fils de Martin MAHIAANT et Marie Joseph DONE. Ce dernier est un petit cultivateur, connu pour avoir construit un moulin à chanvre implanté sur le Ry de Jense, bâtiment dont héritera ensuite Jean Joseph. En 1798 ou 1799, il épouse Marie Marguerite DARTOIS. En 1812, à la naissance de son dernier fils, il se présente comme garde forestier.

Dans la première partie de cet article, il a été expliqué que, sous le régime hollandais, des primes étaient allouées aux gardes champêtres ou forestiers qui s'étaient distingués dans la répression des délits de chasse.

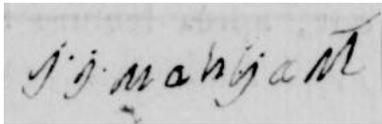


Fig. 1. Signature de Jean Joseph MAHYANT, le 24.04.1812. © E.C. Crupet, acte de naissance 1812/5.

C'est ainsi que Jean Joseph MAHYANT nous est connu comme garde champêtre. En effet, il fut récompensé par deux fois : en 1821 (prime de 10 florins) et en 1823 (prime de 15 florins).

Son acte de décès du 23.09.1828 lui attribue à nouveau la profession de garde forestier.

Comme nous le verrons plus loin, cette double casquette de garde champêtre et garde forestier perdue tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Il semble que la commune avait pris pour habitude de choisir le garde forestier du triage comme garde champêtre, cette deuxième profession ne permettant pas, à elle seule, de nourrir une famille et étant par ailleurs très complémentaire de la première.

### Gilles Nicolas Joseph TITEUX (°1787 [1837 - 1847] †1873)

Il naît à Crupet le 06.12.1787, fils de Jean Joseph TITEUX et Marie Catherine DAFFE, fermiers de Hoyemont. En 1811, il épouse Antoinette DELVOSAL, la plus jeune fille du papetier Jean Baptiste DELVOSAL. En 1830, au décès de sa mère, il reprend l'exploitation de la ferme.



Fig. 2. Signature de Gilles Nicolas Joseph TITEUX, le 24.01.1839. © E.C. Crupet, acte de décès 1839/1.

Cette occupation agricole ne devait sans doute pas suffire. En effet, dès 1827, il intervient comme témoin lors de décès avec la profession de garde forestier<sup>1</sup>. Puis, de 1837 à 1847, il témoigne encore, mais comme garde champêtre cette fois. En 1850, il est à nouveau garde forestier, mais se trompe de plus de dix ans sur son âge ! Ici aussi, on peut supposer qu'il cumulait les deux charges.

Veuf, il décède le 17.03.1873, en qualité de cultivateur.

### Claude Joseph MICHAUX (°1800 [1855 - 1873] †1873)

Claude Joseph MICHAUX naît le 24.02.1800 à Ivoy, fils de Pierre Joseph MICHAUX, domestique de ferme, et Catherine BIDAL. Il épouse Marguerite MARTIN à Crupet le 03.09.1829 ; il est alors journalier.

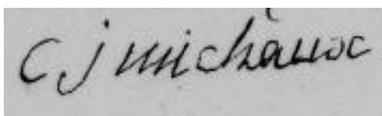


Fig. 3. Signature de Claude Joseph MICHAUX, le 06.06.1866. © E.C. Crupet, acte de décès 1866/9.

Il était aussi garde forestier du triage de Crupet. De 1864 à 1871, il témoigne 60 fois lors de décès : 56 fois en qualité de garde forestier et 4 fois comme garde champêtre.

Nous ne savons pas quand il a été nommé garde champêtre, mais il était déjà en fonction en 1855 au moins, comme le confirme un rapport d'inspection ; le capitaine de gendarmerie écrit à son sujet : *Sa conduite est assez bonne, mais il est excessivement insouciant envers ses devoirs. L'autorité locale s'en plaint.* Toutefois, un an plus tard, le commentaire est revu : *L'autorité communale annonce que cet agent remplit ses devoirs avec zèle et exactitude.*

En 1858, des Crupétois s'en plaignent : *Il s'obstine à tenir son commerce de cabaret et plus encore il se permet de laisser faire des rassemblements chez lui, jusqu'à des batailles et y passe des nuits entières.* Ce à

<sup>1</sup> On identifie, grâce aux mêmes sources, un autre garde forestier, Jean Joseph WOUZ, en activité au moins de 1829 à 1840.

quoi il répond : *Le cabaret est au nom de ma fille depuis le commencement de l'année et moi j'ai abandonné la maison voilà près d'un mois. Je reste dans une autre maison, excepté que je prends ma table auprès de ma fille.*

En 1866, il a de nouveaux ennuis ; le capitaine de gendarmerie informe le commissaire d'arrondissement en ces termes : *Condamné le 8 mars 1866, par le Tribunal correctionnel de Namur, à un jour de prison, 5 francs d'amende et aux frais pour coups. Se livre momentanément à la boisson.* Il est toutefois soutenu par le bourgmestre Théodore BEGUIN, qui écrit : *La plainte est fondée, cependant le fonctionnaire précité remplit convenablement ses fonctions et nous a promis de ne plus retomber dans de telles fautes.*

En 1869, il est encore épinglé par l'autorité provinciale en raison de sa propension à la boisson. À nouveau le bourgmestre le défend, mais cette fois avec moins d'arguments : *Le garde champêtre Michaux ne s'est plus livré que très exceptionnellement à des excès de boisson.*

On pourrait aussi s'étonner qu'il fût encore en fonction à l'âge de 70 ans. Mais ce n'est pas un cas isolé : en Wallonie, on connaît Lambert HALLEUX, garde champêtre à Charneux (près de Herve), qui presta jusqu'à 81 ans, avec plus de 50 ans de service ! Et il y eut des gardes champêtres encore plus âgés en France.

Claude MICHAUX meurt le 01.04.1873, deux semaines seulement après Gilles Nicolas TITEUX.

### Édouard MODAVE (°1839 [1873 - 1879] †1879)

Édouard MODAVE voit le jour à Maillen le 08.12.1839 ; ses parents sont Pierre MODAVE, journalier, et Lucienne LEROY. Le 23.01.1870, il épouse sa cousine Pauline LEROY à Maillen ; il est alors cultivateur.

Est-ce son cousin Jean Baptiste MODAVE<sup>1</sup>, né également en 1839, garde champêtre à Maillen, qui l'incite à se porter candidat à Crupet ?

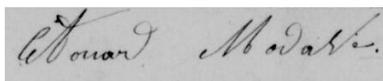


Fig. 4. Signature d'Édouard MODAVE, le 22.04.1874. © E.C. Crupet, acte de naissance 1874/4.

Sa nomination n'est pas simple, car il est en balance avec Nicolas PIERRET, un bûcheron crupétois de 38 ans, ancien militaire aux Guides. Au départ, le 16.05.1873, le Conseil communal désigne Nicolas PIERRET comme garde champêtre, tandis que le Collège propose Édouard MODAVE comme garde forestier du triage, poste sur lequel il est nommé le 17.07.1873. Même

s'il reconnaît la bonne conduite d'Édouard MODAVE, le Conseil lui reproche une condamnation pour coups et blessures lors d'une bagarre à Durnal en 1859 (... et peut-être aussi qu'il n'est pas Crupétois). Cependant, l'administration provinciale souhaite que les deux fonctions soient confiées au même agent : *En confiant les deux emplois à la même personne, celle-ci pourra à peu près vivre au moyen des deux traitements estimés à 300 ou 400 f, tandis qu'en le donnant à deux personnes différentes elles devront nécessairement se livrer à des travaux et négliger la surveillance des propriétés et des biens et un seul garde peut fort bien surveiller la police rurale et les propriétés boisées.* En outre, Édouard MODAVE bénéficie du soutien du Baron DE MONIN, propriétaire à Maillen. Considérant ses meilleures connaissances en matière forestière, Édouard MODAVE est finalement nommé par le gouverneur.

Le couple, accompagné de deux enfants, emménage immédiatement à Crupet, en août 1873. Trois autres enfants naissent alors à Crupet, mais Édouard MODAVE décède le 21.12.1879, à 40 ans seulement. En 1880, sa femme et ses cinq enfants retournent à Maillen.

À la même époque (au moins de 1863 à 1874), Pierre Joseph DAFÉ, né à Crupet le 02.05.1822, est garde champêtre à Bouffioulx. Il sera ensuite garde forestier à Crupet<sup>2</sup>.

### Joseph PURNODE (°1848 [1880 - 1919] †1919)

Joseph Antoine PURNODE naît le 09.03.1848, à Crupet, fils de Jean Louis PURNODE, cultivateur, et Philippine GILLAIN.

<sup>1</sup> Jean Baptiste MODAVE bénéficie par deux fois (1863 et 1865) d'une prime provinciale pour s'être distingué dans son service.

<sup>2</sup> Voir *Crup'Échos n°40 – Recueil spécial 10 ans*, 1996, pp. 32-36.

Le 17.08.1880, il est désigné par le Conseil communal de préférence à Pierre CHARLOT ; il est nommé le 26.08.1880. En 1890, il habite au 3 rue Basse. Il est assez difficile de désigner avec certitude la maison en question, mais nous supposons que c'était l'une du « groupe » de la Ramonnette, ou celle construite par son grand-père Jean Joseph PURNODE, à droite de la route en allant vers Assesse.

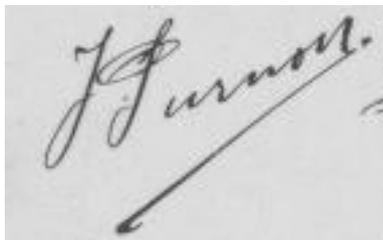


Fig. 5. Signature de Joseph PURNODE, le 10.05.1901. © E.C. Crupet, acte de naissance 1901/7.

On se rappelle le règlement de 1842 considérant que la fonction de garde champêtre était incompatible avec la profession de cabaretier. Or, à cette époque, Joseph PURNODE vivait avec sa sœur Virginie ... cabaretière. Cela semble poser problèmes aux autorités, car en 1885 la commune explique qu'elle est *très satisfaite de ce fonctionnaire respectable et dévoué*, qui par ailleurs a emménagé dans une maison particulière.

En 1881, il entre en conflit avec le conseiller communal Auguste PAQUET qu'il a verbalisé pour délit de chasse. En 1889, le conflit n'est toujours pas éteint : Joseph PURNODE se plaint parce qu'il a incité le Conseil communal à réduire son traitement.

En novembre 1892, il déménage au 8 rue Basse. Le 02.04.1900, il épouse Marie Joseph MARION à Évrehailles. Une seule fille, Jeanne Marie Ghislaine, naît de cette union, le 10.05.1901.

À l'époque, la charge de garde champêtre semble être particulièrement prenante. En effet, à trois reprises au moins le Conseil communal désigne un garde champêtre auxiliaire pour seconder Joseph PURNODE : en 1892, Nicolas PIERRET, déjà cité, alors cultivateur ; en 1893, Alfonse FIÉVET, cantonnier communal ; en 1919, Achille TOUSSAINT, dans ce dernier cas sans doute en raison de l'état de santé de Joseph PURNODE. Notons que ceux-ci acceptent la mission sans être rémunérés !

Durant la guerre, Joseph PURNODE entre en conflit avec l'autorité communale. Le 20.08.1917, il se plaint auprès du Gouvernement provincial qu'il doit s'occuper du ravitaillement et qu'il est mis à disposition de la Commission de la récolte, sans indemnité. Suite à quoi le bourgmestre Calixte JACMART est rappelé à l'ordre : *Dans le cas où le garde champêtre se rend dans d'autres localités, pour service commandé, il a droit à une indemnité (d'autant plus qu'actuellement les chaussures coûtent très cher) ; celle-ci pourrait être calculée au taux [...] pour le transport des détenus soit 15 centimes par kilomètre à l'aller comme au retour.* L'affaire s'envenime quelque peu lorsque le bourgmestre écrit qu'il n'a jamais mis le garde champêtre à disposition de la Commission du ravitaillement et que le *Präsident der Zivilverwaltung für die Provinz Namur* lui répond : *Je m'étonne de cette affirmation car je suis en possession d'un ordre SIGNÉ PAR VOUS d'après lequel le garde champêtre Purnode EST PRIÉ DE SE METTRE À LA DISPOSITION DE M. LAMBERT, MEMBRE DE LA COMMISSION DES RÉCOLTES sur simple demande et de suivre les instructions qui lui seront données.* Le 03.12.1917 le Conseil communal se plie à l'injonction et octroie l'indemnité, mais de mauvaise grâce car dès le lendemain le bourgmestre inflige un blâme à Joseph PURNODE. Celui-ci est cassé dès le 08.01.1918 par l'autorité provinciale, qui ne juge pas les griefs suffisamment graves.

Joseph PURNODE décède le 19.11.1919 ; il était toujours en fonction malgré ses 71 ans (nous avons déjà vu que ce n'est pas exceptionnel) et des relations tendues avec le bourgmestre.

### **Alphonse FIÉVET (\*1893 [1920 - 1927] †1945)**

Alphonse François Joseph FIÉVET naît le 21.02.1893 à Crupet, fils d'Abdon FIÉVET, journalier, et Sidonie DELOGE. Il ne faut pas le confondre avec son oncle Alphonse, cité ci-dessus, cantonnier communal dès 1893.

Alphonse FIÉVET fait son devoir dans les tranchées de la Grande Guerre, mais en ressort invalide. Un mois après le décès de Joseph PURNODE, le Conseil communal le désigne garde champêtre de préférence à l'auxiliaire Achille TOUSSAINT. En effet, comme mutilé de guerre, il bénéficie d'un avantage au recrutement<sup>1</sup>. Il est nommé officiellement le 14.01.1920, avec un traitement de 500 frs.

<sup>1</sup> Repris en première liste en application de la loi du 03.08.1919 (cfr Crup'Échos 98, p. 28).

Fig. 6. Signature d'Alphonse FIÉVET, le 08.01.1928. © A.E.Namur, Conseil Communal de Crupet, registre n°3.

Il semble que les choses se passent au mieux et qu'il est apprécié. En 1926, son traitement est porté à 2.070 frs<sup>1</sup>. Puis, le 13.03.1927, il est nommé secrétaire communal et démissionne de ses fonctions de garde champêtre.

Cet honorable parcours professionnel prend par la suite une vilaine tournure. Le 31.01.1931, le Conseil communal porte plainte contre lui pour des négligences dans la gestion de coupes de bois. Le 25.02.1931, il démissionne, mais une semaine plus tard le Conseil communal refuse sa démission et le révoque, pour cause de détournements et usage de faux.

Nous n'avons pas trouvé d'informations à son sujet au-delà de cette période. Il décède à Namur (hôpital Ste-Camille) le 07.10.1945.

### Auguste LALOUX (\*1892 [1927 - 1931] †1965)

Auguste Joseph Ghislain LALOUX naît à Sovet (Reuleau) le 24.08.1892, fils d'Alfred LALOUX, cultivateur, et Marie-Antoinette LIGOT.

Lors de la Première Guerre, il est affecté au 1<sup>er</sup> Guides. Le 18.08.1914, il participe à la bataille de Haelen (aussi connue comme la Bataille des Casques d'argent<sup>2</sup>) qui retarde quelque peu l'invasion allemande. Au



Fig. 7. Auguste LALOUX à Florennes en 1945 (immeuble détruit à l'arrière-plan).  
© Coll. J. MOSSELMANS.

cours des combats, son cheval est abattu sous lui et l'emmène dans sa chute, lui écrasant la jambe. Il termine la guerre dans les tranchées de l'Yser avec le grade de maréchal des logis<sup>3</sup>. Le 05.09.1917, il épouse à Wimille (Pas-de-Calais) Laurence VASSEUR, une jeune fille de la région. Le couple aura six enfants, dont deux nés à Crupet.

En effet, en 1922, la famille s'installe à Crupet et reprend le seul moulin encore activité (ancien moulin GALLOY, rive droite du Crupet). D'ailleurs, la même année, au baptême de sa fille Renée, Auguste LALOUX se présente comme farinier.

Faisant suite à la nomination d'Alphonse FIÉVET comme secrétaire communal, un nouveau garde champêtre doit être recruté. Deux candidats se présentent et Auguste LALOUX, ancien combattant prioritaire, est désigné par le Conseil communal le 16.06.1927. Il entre en fonction en juillet, mais à temps partiel : il occupe toujours la majorité de son temps au moulin. Pour son entrée en fonction, le bourgmestre commande à la Province un fusil Mauser et un pistolet automatique.

En 1930, sa fille Renée est choisie pour être la marraine de l'Arbre du Centenaire, le hêtre pourpre planté à l'entrée du jeu de balle.

En 1931, un poste à temps plein est ouvert à Florennes où il postule ; il est choisi et, dès lors, démissionne et quitte Crupet en mars 1931. Plus tard, il fera construire une petite ferme au « Richat », lieu-dit de Florennes. Il sera garde champêtre de Florennes durant toute la Deuxième Guerre. En raison de sa blessure à la jambe, il se déplaçait toujours avec une canne.

Il décède à Biesmerée le 24.05.1965.

<sup>1</sup> En 1926, le franc belge se stabilise à 15% de sa valeur d'avant-guerre.

<sup>2</sup> Cette bataille est considérée comme la dernière grande charge de cavalerie en Europe occidentale.

<sup>3</sup> Il fut décoré plusieurs fois : Chevalier de l'Ordre de Léopold, de l'Ordre de la couronne, de l'ordre de Léopold II, avec glaives ; Croix de la bataille de Haelen ; Médaille Commémorative 14-18 et de la Grande Guerre ; Croix de guerre avec palmes ; Médaille de l'Yser - Croix du feu ; Médaille militaire de 1<sup>e</sup> classe.

### Jean TOUSSAINT (°1906 [1932 - 1957] †1957)

Jean Joseph TOUSSAINT naît à Crupet le 20.11.1906, fils d'Achille TOUSSAINT, journalier, et Hortense DELTOUR. Au début des années '30, il épouse Marie SACRÉ, qui sera tuée le 13.05.1940, lors de l'exode<sup>1</sup>.

À la suite de la démission d'Auguste LALOUX, un recrutement est organisé et Jean TOUSSAINT se porte candidat. Il est choisi par le Conseil communal le 14.11.1931 et entre en fonction le 01.01.1932, avec un salaire annuel de 4.500 frs. Ce faisant, il exerce également des activités de garde privé ; ainsi, en 1938, il sollicite un cumul comme garde-chasse de M. ESCOUFLAIRE.

Milicien de la classe 1926, il est rappelé le 10.05.1940. Muni d'un sursis de rappel de trois jours, il se présente le 12.05.1940 à son unité, le 13<sup>e</sup> Ligne opérant comme régiment de forteresse de Namur (RFN). C'est là sans doute qu'il apprend le décès de son épouse dans l'attaque de Stukas à Saint-Aubin. Son unité est contrainte à reculer jusqu'aux rives de la Lys, où il est fait prisonnier le 25.05.1940, puis déporté en Allemagne au Stalag XI-A<sup>2</sup>. En juillet 1941, la commune sollicite sa libération arguant qu'il est le seul agent de police locale ... mais sans succès. Il est finalement libéré le 23.05.1945.



Fig. 8. Jean TOUSSAINT en captivité en Allemagne.  
© Coll. F. BERNIER.

Vu son absence, en décembre 1941, la commune décide d'engager un agent de police temporaire afin d'assurer la fonction de garde champêtre<sup>3</sup>. Elle reçoit trois candidatures, dont celle de Marcel QUEVRAIN qui est retenue. Alors âgé de 39 ans, il est bien connu à Crupet et dans les alentours comme garagiste et concessionnaire Citroën. Il entre en fonction le 01.02.1942 et officie jusqu'à la libération de Jean TOUSSAINT, en 1945.

De retour à Crupet, Jean TOUSSAINT reprend ses fonctions de garde champêtre. Il épouse en secondes noces Marie WILMART, dont il aura deux filles, Odette et Anne-Marie. En 1951 il sollicite un nouveau cumul pour garder les chasses de M. BRASSINE, mais cela lui est refusé. En 1954, comme il ne preste que 4 heures par jour, il introduit une nouvelle demande de cumul, comme cultivateur cette fois, laquelle lui est accordée.

Le 24.07.1957, il est nommé agent temporaire à Mont pour deux mois, ceci dans la perspective d'y remplacer le garde champêtre parti à la retraite.

Il décède peu après, le 11.12.1957.



Fig. 9. Le défilé des gardes champêtres lors du cinquantenaire des grottes (1953).  
Jean TOUSSAINT est le 2<sup>e</sup> à gauche avec, au centre, deux brigadiers champêtres.  
© Coll. F. BERNIER.



Fig. 10. Jean TOUSSAINT assure la sécurité lors d'une procession (1954 ou 1955).  
© Coll. A.-M. TOUSSAINT.

<sup>1</sup> [crupechos.be/crupetdanslatour/page9.html](http://crupechos.be/crupetdanslatour/page9.html)

<sup>2</sup> Le Stalag XI-A était situé à Altengrabow, près de Magdebourg, en Saxe-Anhalt, à environ 90 km de Berlin.

<sup>3</sup> La fonction de garde champêtre temporaire n'existe pas.

### **Daniel BERNIER (\*1913 [1958 - 1961] †1985)**

Daniel BERNIER voit le jour à Crupet le 11.12.1913, fils d'Henri-Ferdinand BERNIER, chef-piocheur sur la ligne du Bocq, et Rosa TOUSSAINT. Sa vie a été fortement marquée par les deux guerres. Au cours de la première, âgé d'à peine quelques mois, il est privé de son père, déporté plus de quatre ans à Soltau comme prisonnier de guerre. Au début de la deuxième, il perd son épouse, Zélie CARTON, tuée elle aussi lors de l'exode à Saint-Aubin le 13.05.1940 ; il l'avait épousée en 1935.

Dans les années 1930, il exploite une ferme au Trou d'Herbois s'étendant, au maximum de son extension, sur 40 ha, avec 30 bêtes à cornes.

Il est rappelé en mai 1940, mais n'est pas fait prisonnier et rentre dans ses foyers le 09.06.1940. Il est démobilisé le lendemain et reprend la gestion de la ferme. Il entrera très tôt dans la Résistance au sein de la Section 8001 du Groupe 5 (Secteur 3 de la Zone V) commandée par Jean MOREAUX<sup>1</sup>.

Avant la fin de la guerre, le 08.04.1944, il épouse Julia PESESSE<sup>2</sup>. En janvier 1958, il pose sa candidature comme agent de police provisoire, mais Jean DELOGE lui est préféré. Entretemps, le 26.03.1958, la Province organise un examen de recrutement de garde champêtre que Daniel BERNIER réussit avec 83,75%. Le 26.07.1958, le Conseil communal le désigne comme garde champêtre auxiliaire – de préférence à Joseph MARION, déjà en poste à Durnal – et il entre en fonction le 10.08.1958, avec un traitement de 32.280 frs.

Mais comme il n s'agit que d'un emploi à temps partiel, il cherche à améliorer sa situation et obtient un emploi partiel complémentaire à Gesves. En 1961, il saisit l'opportunité d'y être nommé à temps plein et remet la ferme à son fils André. Il démissionne alors et entre en fonction à Gesves le 20.03.1961. Il y reste en service jusqu'à sa pension en 1975.

La famille revient alors à Crupet, rue Haute, où Daniel BERNIER décède en 1985.



Fig. 11. Carte de service de Daniel BERNIER délivrée à Gesves.  
© Coll. F. BERNIER.



Fig. 12. Daniel BERNIER en patrouille à Gesves.  
© Coll. F. BERNIER.

### **Jean DELOGE (\*1919 [1958 & 1961 - 1963] †1974)**

Jean DELOGE naît à Crupet le 14.04.1919. Il n'a jamais été nommé garde champêtre, mais a été désigné à plusieurs reprises comme agent de police temporaire.

La première fois, de février à juillet 1958, suite au décès de Jean TOUSSAINT et dans l'attente de la nomination de Daniel BERNIER. Il prestait alors deux heures par jour, week-end compris, au tarif quotidien de 50 frs.

<sup>1</sup> [crupechos.be/crupetdanslatour/index.html](http://crupechos.be/crupetdanslatour/index.html)

<sup>2</sup> On notera le surprenant parallélisme entre les vies des deux cousins Jean TOUSSAINT et Daniel BERNIER : même métier, 1<sup>e</sup> épouse tuée à Saint-Aubin le 13.05.1940, cinq ans de captivité en Allemagne pour Jean et cinq ans de résistance pour Daniel, puis un 2<sup>e</sup> mariage après la guerre.



Fig. 13. Jean DELOGE en 1969.  
© Coll. F. BERNIER.

Son second intérim dure beaucoup plus longtemps. À la suite du départ de Daniel BERNIER, il est à nouveau choisi comme agent de police temporaire.

Pendant ce temps, le recrutement d'un nouveau garde champêtre semble bien difficile. Tout d'abord, durant l'année 1961, la commune semble se contenter de cette situation provisoire. Jusqu'à ce qu'arrive un courrier du Commissaire d'Arrondissement, le 08.01.1962, lequel s'interroge sur les raisons du non remplacement de Daniel BERNIER. Un mois plus tard, la commune publie un avis de recrutement. Deux candidats se présentent, mais aucun ne satisfait aux conditions. En 1963, la procédure est relancée, avec trois candidats cette fois.

Ainsi, étant donné la longueur de la procédure, Jean DELOGE est reconduit pas moins de dix fois pour des périodes de deux mois. Il reprend ensuite ses activités d'agriculteur à temps plein, rue Haute. Il décède en février 1974.

### **Théo QUEVRIN (°1929 [1963 - 1994] †2008)**



Fig. 14. Théo QUEVRIN vers 1970. © Coll. P. QUEVRIN.

Théo QUEVRIN fut notre dernier garde champêtre attitré.

Il naît le 13.12.1929 à Durnal, village natal de son père. Il est le fils d'Edmond QUEVRIN et Irma MARION. En 1936, la famille emménage dans la maison familiale de sa maman, au 16 de la rue Haute. À l'école primaire de Crupet, son instituteur Jean MOREAUX l'entraîne à la balle pelote pendant les récréations. Puis, pendant la guerre, il entre en apprentissage comme coiffeur à Namur.

À la même époque, il est embauché à mi-temps par la distillerie Franco, où il s'occupe de la mise en bouteille et de l'étiquetage des vins qui étaient achetés en fûts. Il donne un coup de main à l'ouvrier Joseph THERASSE qui s'est retrouvé seul depuis que Robert FRANCO est prisonnier en Allemagne. Après la guerre et le retour

de Robert FRANCO, Théo QUEVRIN est engagé à temps plein et fabrique la *Grande Liqueur du Vieux Château*, spécialité de la maison. Dès qu'il est en âge de conduire, il effectue aussi les livraisons dans les cafés, restaurants et hôtels de la région. Complémentairement, il ouvre un salon de coiffure hommes et dames chez ses parents, où il reçoit le soir et le samedi après-midi. Le 21.10.1954, il épouse Yvonne THEUNISSEN.

En 1958, il pose sa candidature pour remplacer Jean TOUSSAINT, mais il n'obtient pas le poste. En 1963, le poste est rouvert et il postule à nouveau. Il est retenu cette fois et entre en fonctions le 23.08.1963, comme garde champêtre auxiliaire, avec un traitement annuel de 39.309 frs. Il preste à mi-temps (22 h/semaine), situation qui perdurera jusqu'à la fusion des communes.

En 1965, il réussit les épreuves du Centre provincial d'Instruction pour policiers de Namur. Le 01.10.1965, il entre également en fonction à Maillen comme garde champêtre auxiliaire. Ses prestations sont fixées à 18 h/semaine à Crupet et 22 h/semaine à Maillen. À ce sujet, on notera qu'en 1972 le Conseil communal avait chargé notre bourgmestre de négocier avec celui de Maillen afin de modifier la répartition des heures, et donc du salaire ; les prestations 18 h / 22 h n'étaient pas en rapport avec la population (350 habitants à Crupet contre 550 à Maillen), ce qui désavantageait Crupet. Théo QUEVRIN fera également un intérim à Lustin à partir du 17.04.1968.

À la fusion des communes (1977), il devient garde champêtre de l'entité, avant d'être admis à la retraite en 1994.

Le Conseil communal de Crupet lui a accordé régulièrement des indemnités qui, indirectement, nous renseignent sur ses activités quotidiennes :

- de 1963 à 1977, il reçoit annuellement une indemnité de 1.000 frs (elle n'a jamais été indexée) pour l'usage de son vélomoteur 49 cc, ceci sur base d'un usage estimé à 900 km par an ;
- en 1963, il bénéficie d'une allocation forfaitaire de 200 frs par trimestre pour le relevé des produits des carrières de grès, travail réalisé en dehors de ses heures de service ;
- en 1969 et 1970, il perçoit 11.000 frs au total pour avoir réalisé des contrôles à la station de pompage en 1968, 1969 et 1970 ;
- en 1971, il perçoit une autre indemnité pour avoir effectué le recensement agricole.



Fig. 15. Ancienne photo d'identité de Théo QUEVRIN.  
© Coll. P. QUEVRIN.

Les décisions du Conseil communal, relatives au remboursement de notes de frais, nous informent également sur le prix de l'équipement à l'époque : en 1965, 595 frs pour un képi « garni », une chemise et une cravate ; en 1966, 1.177 frs pour une culotte en Tergal lourd ; en 1969, 461 frs pour une chemise et deux cravates ; en 1971, 5.235 frs pour une tenue complète en Tergal.



Fig. 16. L'équipe de Crupet Pelote dans les années 1950, avec Théo QUEVRIN accroupi à gauche. © Coll. F. BERNIER.

Théo QUEVRIN fut toujours fortement impliqué dans la vie associative crupétoise, notamment comme joueur et sympathisant de Crupet Pelote. Il fut aussi un pilier de l'équipe dans les années '50-'60, à l'époque où elle évoluait en promotion.

Il est décédé le 21.06.2008. Les Crupétois ont gardé de lui le souvenir d'un garde champêtre plus guide que gendarme.



Fig. 17. Le certificat du Centre d'Instruction pour Policiers délivré à Théo QUEVRIN.  
© Coll. P. QUEVRIN.

Hugues LABAR

---

#### Archives :

##### Archives de l'État à Namur.

Archives communales – Crupet (1822-1978), n<sup>os</sup> 2-9 (Délibérations du Conseil communal) et n<sup>os</sup> 110-124 (Gardes champêtres : procédures de recrutement et dossiers personnels).

Province de Namur – Administrations locales, n<sup>os</sup> 2.656, 10.614, 11.351.

#### Témoignages et documents personnels :

Jacques MOSSELMANS, petit-fils d'Auguste LALOUX.

Anne-Marie TOUSSAINT, fille de Jean TOUSSAINT.

Freddy BERNIER, fils de Daniel BERNIER.

Patricia QUEVRIN, fille de Théo QUEVRIN.

## Durnal et la guerre, nouvelle publication de Jean-Luc WILMET

En 2017, Renauld ADAM, Roger COCHART, Éric TRIPNAUX et Jean-Luc WILMET avaient publié dans le n°95 de Crup'Échos un article de 7 pages sur le nouveau mémorial de Durnal et les faits historiques du 12 mai 1940 et 27-28 avril 1942.

Après deux années de recherches approfondies sur les événements tragiques qui ont vu d'une part de jeunes soldats français tués le 12 mai 1940 dans le village de Durnal et d'autre part le crash d'un avion anglais et ses 5 aviateurs dans la nuit du 27-28 avril 1942, Jean-Luc WILMET publie un remarquable ouvrage très complet sur la guerre et Durnal.

L'ouvrage de 156 pages détaille les tragiques événements du 12 mai 1940, le point de vue des Durnaliens, les régiments concernés, les soldats tombés, leurs matériels.

Ensuite, il rend hommage aux aviateurs tombés le 28 avril 1942 entre Durnal et Bauche. Les recherches de Jean-Luc WILMET sont très fouillées et riches. Il passe en revue l'aérodrome de départ, les avions, les rapports militaires, les aviateurs, les familles, le raid de l'escadrille.

Il relate aussi le crash d'un avion américain vide le 23 mars 1944 à Durnal et l'histoire de son équipage.

Il explique également les circonstances de la mort du jeune soldat français René COUDAMY, du 14<sup>e</sup> Dragons, tué à Crupet en protégeant la retraite de ses frères d'armes.

Il rend aussi hommage à tous les soldats de Durnal tombés ainsi qu'aux autres acteurs importants du village durant les guerres. Et un dossier spécial met à l'honneur le curé Désiré GODEFROID pour son courage et ses faits marquants sous l'occupation.

En fin de publication, une très belle carte schématise tous ces éléments historiques à Durnal, mais aussi à Crupet.

**La publication est téléchargeable** gratuitement sur le site [www.crupechos.be](http://www.crupechos.be) dans la rubrique « Crupet dans la tourmente ».

Pascal ANDRÉ



Le Relais Sacré à Crupet. © M. DAUWEN, 10.11.2019.

## Artisans boulangers : anciens et nouveaux à Crupet

### Ça bouge du côté de Lizée



Fig. 1. Vue de la ferme depuis le chemin d'accès. © H. LABAR, 2007.

Depuis quelque temps nous entendions parler d'une rénovation en cours à la ferme de Lizée. Cette ferme<sup>1</sup>, qui fait un peu le pendant de celle de Venatte, est située à 2.600 m à vol d'oiseau au nord-ouest de l'église de Crupet, sur l'ancien chemin allant de Jassogne à Courrière, à mi-hauteur et orientée au sud.

Nous vous parlerons plus tard du projet d'habitat groupé en cours de réalisation dans cette ferme, mais le sujet qui nous occupe aujourd'hui est celui d'une boulangerie artisanale « **BOULANGERIE DE LA CHOUETTE ENFARINÉE** ». Chloé LEGEAY qui, depuis près de 10 ans, se passionne pour l'alimentation, de la graine à l'assiette, a appris à boulanger en se formant chez différents artisans qui lui ont transmis ces gestes anciens, simples et savants à la fois, qui font du bon pain. Un **financement collectif a été lancé** qui pourrait être clôturé quand vous lirez ces lignes (voir ci-dessous).

D'après le site <https://www.miimosa.com/be/projects/une-boulangerie-art-isanale-a-crupet?!=fr> voici à quoi l'équipe s'engage :

**« Chaque étape compte. Choix des semences céréalières, culture, mouture, pétrissage, fermentation et enfin cuisson. La Chouette Enfarinée s'engage à fournir un pain qui soit de la meilleure qualité gustative et nutritionnelle possible, tout en s'inscrivant dans une filière céréalière agro-écologique et locale. Vous seront bientôt proposés : des pains au levain complet et mi-complet, à la farine de froment, épeautre, seigle, petit épeautre, sarrasin, ... avec graines et autres gourmandises et même de la brioche ! Nous nous réjouissons également de la collaboration entamée avec Joseph, agriculteur en reconversion bio, dont les terres avoisinent notre ferme et qui s'est lancé avec audace dans la culture de variétés anciennes, nous permettant d'avoir dans notre gamme un pain purement "lizéen" »**



**Jusqu'au 10 décembre**, il vous est possible de contribuer à la campagne de financement participatif : **voir le site ci-dessus ou « Miimosa.com/be > une boulangerie art'isanale à Crupet » ou encore la page Facebook [facebook@lepaindelizee](https://www.facebook.com/lepaindelizee)**. Ce financement est nécessaire pour achever la cuisine professionnelle et financer en partie l'achat d'un four.

La boulangère Chloé (elle est seule à travailler sur cette partie du projet pour le moment) nous signale que sa production devrait démarrer début janvier. Il est déjà établi qu'il y aura deux jours de production par semaine (mardi et vendredi) et différents points de dépôt à Assesse, Jassogne, Crupet, Courrière (en partenariat avec Nicolas GOFFINET, maraîcher « Aux Petits Oignons ») et peut-être d'autres lieux en fonction de l'écoulement et la demande.

La boulangerie de « **La Chouette Enfarinée** » est essentiellement axée sur la fabrication de pains au levain avec quelques surprises en fonction des saisons ou opportunités. Elle travaille avec des farines bio ou naturelles, artisanales.

Un beau programme en perspective. Vous lirez sur le site mentionné ci-dessus tout ce qu'englobe le projet de l'équipe, qui va bien au-delà de la boulangerie et touche à des domaines tels que la relance de l'activité

<sup>1</sup> Voir *Crupet, un village et des hommes en Condroz namurois*, 2008, p. 379.

agricole respectueuse de la terre, un verger permaculturel, maraîchage sur sol vivant, tisanderie, apiculture, petite production céréalière, etc.

... et au quartier Saint-Joseph



Par ailleurs, **Stéphane HOSTAUX**, artisan boulanger du « **Ry de Mière** », considère cette initiative « lizéenne » non pas comme de la concurrence, mais comme un développement bienvenu de l'offre artisanale à Crupet. Son épouse Marie-Françoise et lui se sont reconvertis, il y a quelque temps déjà, dans la production de pain spéciaux à base de produits naturels et bios. Outre leur point de vente rue Basse à Crupet, ils ont installé un petit magasin à Wavre en collaboration avec d'autres artisans

de la cité du Maca. La supérette de Durnal propose également régulièrement leurs produits.

Voici une mise à jour de leurs produits, activités et horaires. Ils produisent à partir de farine bio de la ferme BARÉ à Balâtre<sup>1</sup>.

**Uniquement sur réservation, cuisson du mardi au samedi :**

- du pain au levain : seigle, épeautre, petit épeautre, méteils<sup>2</sup> et multi-céréales ;
- nouveau pain sans gluten : quinoa, sarrasin, châtaigne.



Fig. 2. Méteil. © Wikipédia.

En vente à **Crupet**, rue Basse 14a : le samedi et le dimanche de 8 h à 13 h.

En vente à **Wavre**, rue des Carabiniers 20 : le samedi de 9 h 30 à 15 h 15.

**RESERVATION : 0496 31 58 92.**

\*\*\*\*\*

À l'heure actuelle, les produits artisanaux ne représentent malheureusement plus qu'une portion congrue de ce qui est disponible provenant en toute grande majorité de l'industrie agricole.

Cependant les lignes bougent et c'est une bonne nouvelle donc que cette relance de l'activité artisanale à Crupet, dans le cadre d'une alimentation avec des produits artisanaux ou à l'ancienne, comme celle qui prévalait dans nos contrées jusque dans les années cinquante.

**Freddy BERNIER**

# Le Pachis



**TAVERNE  
RESTAURANT**

FERMÉ LE LUNDI

Rue Haute, 8 - 5332 CRUPET - Tél.: 083 68 99 10



## Au Ry de Mière

Boulangerie-Pâtisserie-Glacierie  
« TOUT FAIT MAISON »  
[aurydemiere@hotmail.com](mailto:aurydemiere@hotmail.com)  
0496/31.58.92

Atelier familial avec des produits naturels ou bio.  
A l'écoute de vos envies.

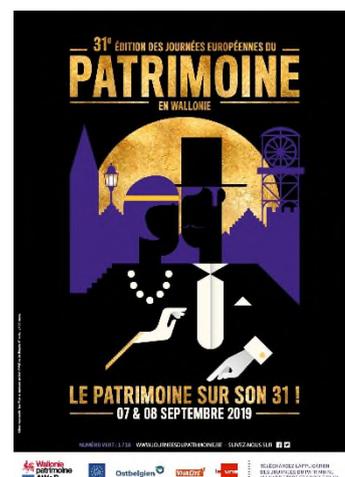
<sup>1</sup> <http://www.interbio.be/la-ferme-bare>

<sup>2</sup> Le méteil est un mélange de céréales. Pour l'alimentation humaine, il s'agit traditionnellement d'un mélange de blé et seigle. Pour l'alimentation des animaux, il est réalisé en associant plusieurs céréales, telles que le blé, l'orge, l'avoine ou le triticale, avec des légumineuses comme le pois fourrager, la vesce, la féverole, etc. © photo : Par Le8867 — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=72131788>.

## Les Journées du Patrimoine 2019

Cette année, les *Journées du Patrimoine* se sont tenues les 7 et 8 septembre et, malgré une météo capricieuse, on peut affirmer que ce fut une réussite pour Crupet et les (très) proches environs.

Pour cette 31<sup>e</sup> édition, le slogan était « Le Patrimoine sur son 31 ! ». Le programme était axé sur la restauration, la réaffectation et la mise en valeur du patrimoine immobilier. Ces trois orientations ouvraient la porte à un large éventail d'activités sortant de l'ordinaire. En effet, ce fut l'occasion de mettre à l'honneur les lieux ayant été récemment restaurés, l'aménagement de sites archéologiques, les réalisations urbanistiques autour d'un site patrimonial, les nouvelles scénographies à destination du public, les installations lumineuses destinées à embellir les monuments...



Dans l'entité d'Assesse, trois lieux étaient proposés à la visite :

- le donjon (ou plutôt la *maison forte*, ce qui fut assez répété lors des visites), magnifique exemple de restauration, toujours en cours, ce qui donnait le sentiment d'être « au cœur de l'action » ;
- la grande cense de Jassogne réaffectée en logements, salles (Repair'Café et expositions) et école ;
- le château de Ronchinne et ses dépendances (manoir, petit château, orangerie, faisanderies et relais de chasse) transformé en hôtel en 2009.

Plus de 2.000 personnes ont visité les trois sites au cours du week-end !

Nombre de visiteurs	Samedi 7/9	Dimanche 8/9	Totaux
Donjon de Crupet	460	808	1.268
Grande cense de Jassogne	109	164	273
Château de Ronchinne	-	553	553
			<b>2.094</b>



Fig. 1 & 2. Les nombreux visiteurs devant l'Hôtel de la Poste et sur la terrasse. © O.T.A. 8.9.2019.



Fig. 3 & 4. Les visiteurs de la grande cense de Jassogne ont bénéficié des explications des propriétaires. © O.T.A. 7.9.2019.



Fig. 5 & 6. Vu l'affluence le dimanche, 5 guides furent nécessaires pour prendre en charge les groupes. © O.T.A. 8.9.2019.

Parallèlement, à l'Office du Tourisme avait organisé une exposition des objets trouvés lors des fouilles autour du donjon.

Comme ce fut expliqué au cours des visites, autant les découvertes immobilières furent exceptionnelles (charpente, blasons, éléments cachés sous les plafonnages, anciens ponts-levis, ...), autant les objets retrouvés furent peu nombreux. Ils proviennent tous des douves du donjon, aux abords du pont en pierre essentiellement. Ce relatif petit nombre s'explique par les curages successifs de l'étang au cours des siècles, chaque vidange emportant sans doute des pièces.

Les objets étaient exposés dans trois vitrines, selon leur époque, du Moyen-Âge au 19<sup>e</sup> siècle. C'était l'unique occasion de les voir avant longtemps. Ils vont maintenant intégrer les réserves du Service Public de Wallonie pour être restaurés. Dans quelques années, certains d'entre eux réapparaîtront peut-être dans un musée de la région.



Fig. 7 & 8. Une vitrine avec des objets du 19<sup>e</sup> s. et l'embouchure d'une coulevrine à main du 16<sup>e</sup> s. © O.T.A. 8.9.2019.



Fig. 9 & 10. Une vitrine avec des poteries et ustensiles de cuisine et le chien d'une arquebuse. © O.T.A. 8.9.2019.

**Véronique MANTIA (OTA)**  
**Hugues LABAR**

# ALL-NEW MAZDA CX-30 LA FAMILLE MAZDA S'AGRANDIT



La dernière arrivée dans la famille Mazda associe les lignes fluides d'un coupé au caractère d'un SUV. Elle s'inscrit parfaitement dans votre vie et se sent partout chez elle. Compacte et maniable, elle est idéale pour la ville. Spacieuse, elle vous permet de vous évader à tout moment.

**MAZDA NAMUR QUEVRAIN**  
Chaussée de Marche 555, 5101 Namur (Erpent)  
T. 081/32.05.11 - [www.quevrain.be](http://www.quevrain.be)

🚗 4,6 – 5,6 (l/100km) NEDC    🚗 105 – 129 (g/km) NEDC

🚗 5,1 – 7,0 (l/100km) WLTP    🚗 133 – 160 (g/km) WLTP

Donnons priorité à la sécurité. Législation environnementale (A.R. 19.03.04) [www.mazda.be](http://www.mazda.be).

Infos et conditions sur [mazda.be](http://mazda.be). Modèle illustré: All New Mazda CX-30 SKYCRUISE en couleur optionnelle Soul Red Crystal. En ce qui concerne la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>, nous attirons votre attention sur le fait que l'homologation n'est pas encore terminée et que les chiffres dans ce document ne sont donc pas les chiffres officiels. Les chiffres officiels pourront donc différer légèrement des chiffres publiés. Depuis le 1/9/2018, la consommation et les émissions de CO<sub>2</sub> sont calculées suivant le test WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicle Test Procedure). Pendant une période de transition (jusqu'à fin de 2021), les constructeurs sont obligés de mentionner également une valeur NEDC théorique (appelée NEDC corrigée et calculée partir de la valeur WLTP) afin de permettre la comparaison avec les véhicules homologués avant septembre 2018. Jusqu'à la fin de la période de transition, le gouvernement peut utiliser les valeurs NEDC corrigées à des fins fiscales. Toutefois, les autorités pourraient utiliser la valeur WLTP à des fins fiscales avant la fin de la période de transition, ce qui peut entraîner une hausse des taxes liées à l'achat et à l'utilisation du véhicule. La valeur WLTP n'est pas une représentation correcte à 100% de la consommation réelle et/ou des émissions de CO<sub>2</sub> du véhicule. Le concessionnaire vendeur et Mazda ne sont pas responsables des conséquences des évolutions et modifications ci-dessus. Si vous souhaitez plus d'informations sur ces valeurs, veuillez contacter votre concessionnaire. E.R.: Mazda Motor Logistics Europe sa, Bhaasveldstraat 162, B-2530 Willebroek. Numéro d'entreprise: 0406.024.251. Numéro de compte bancaire: BE21 3200 0698 7001. Contact: [info-be@mazdaeur.com](mailto:info-be@mazdaeur.com); [www.mazda.be](http://www.mazda.be).

